

LYS ROUGE

ISSN 0150 - 4428
Août-Septembre-Octobre 1985
N°27 - 13 F

REVUE TRIMESTRIELLE D'ETUDES ET DE DEBATS DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

ENGAGEZ-VOUS

POURQUOI S'ENGAGER

Avant de tenter de répondre à cette question essentielle pour un militant politique, il faut s'entendre sur le terme «engagement». Adhérer à une organisation politique, payer régulièrement ses cotisations, coller quelques affiches, voire envisager une fois par an d'organiser un dîner-débat, cela ne signifie pas obligatoirement «être engagé», au sens où je l'entends. S'engager, c'est avoir une action politique qui s'articule autour de trois objectifs :

- la formation des adhérents et des sympathisants,
- la participation à la vie de la cité, de l'entreprise ou de l'Université,
- la préparation des échéances électorales.

Aujourd'hui, le constat est banal, il y a crise de l'engagement et du militantisme. Se dire engagé, surtout en politique, c'est passer pratiquement pour un extra-terrestre, être complètement ringard. Je vois pourtant trois raisons importantes qui témoignent en faveur de l'engagement (concernant plus particulièrement la N.A.R., mais pouvant

s'appliquer à tout autre mouvement) : la cohérence, la nécessité, le plaisir.

1/ S'ENGAGER PAR COHERENCE

Il y a aujourd'hui consensus autour de la démocratie. Or, qu'est-ce que la démocratie, sinon la participation des citoyens à la vie politique du pays ? L'engagement est au cœur de l'idée démocratique. Le dégoût qu'affiche une certaine droite à l'égard de la «politique» (et qui s'étend à une grande partie de la population et de la jeunesse) n'a d'autre signification que le refus de la démocratie, même si cette conséquence n'est pas perçue comme telle. Tout démocrate conséquent ne peut donc que s'attrister et s'inquiéter de la dévaluation de la notion d'engagement.

En tant que royalistes, nous avons une raison supplémentaire de défendre haut et fort les vertus de l'engagement : ne sommes-nous pas les inventeurs de l'expression «nouvelle citoyenneté» ? Et cette idée nous est chère. La «nouvelle citoyenneté» exige une conscience très vive des responsabilités de chacun au sein de sa

ville, de son entreprise ou de son Université. De quoi aurions nous l'air, si nous prônions une «nouvelle citoyenneté» théorique, sans jamais la mettre en pratique ?

Pourquoi s'engager ? Pour être cohérent avec soi-même et ses idées.

2/ S'ENGAGER PAR NECESSITE

On pourrait très bien imaginer un mouvement royaliste qui ne demanderait pas à ses membres de s'engager. La N.A.R. pourrait très bien n'être qu'un club de réflexion, Bertrand Renouvin rencontrant les plus hauts responsables de la vie politique française, Gérard Leclerc fréquentant la classe intellectuelle, et les choses en restant là. Cela se pourrait très bien, mais cela se terminerait sans doute très mal, et la N.A.R. n'a pas retenu cette stratégie qui va à l'encontre de ses intérêts. Si nous voulons que nos idées influencent le débat politique, si nous souhaitons voir notre projet avancer dans l'opinion publique, il faut que la N.A.R. soit un mouvement politique et que ses adhérents fassent en conséquence de la politique. Prenons l'exemple d'un mouvement royaliste qui fut incapable de devenir une organisation politique, la «Nation Française» : nous avons là, dans les années 50 et 60, un journal brillant, attirant intellectuels, écrivains, artistes de re-

nom, une équipe entretenant des relations avec l'entourage du général de Gaulle et le comte de Paris. Pourtant, la Nation Française est demeurée un courant de pensée marginal, sans prise immédiate sur l'évolution générale des idées et sur la situation politique. Pierre Boutang et ses collaborateurs, malgré quelques tentatives d'organisation, quelques campagnes électorales, on bien vite dû se contenter de déjeuner avec de hautes personnalités de l'Etat, ou d'ouvrir leurs colonnes à quelques plumés célèbres en guise d'actions pour établir la monarchie. Nous savons maintenant qu'il a cruellement manqué au comte de Paris dans les années 60 un mouvement politique digne de ce nom qui popularise le projet monarchique. L'attitude de la «Nation Française», renonçant finalement à s'organiser en force militante, relevait d'une époque révolue, où l'intellectuel avec un rôle et une influence dans la vie politique qu'il a perdus aujourd'hui. L'influence politique s'obtient par la présence régulière dans les médias locaux et nationaux, le travail militant en direction du monde associatif, la participation aux échéances électorales. Pour Pierre Boutang et les siens, l'impossibilité d'un engagement politique véritable, avait le mérite de renforcer une certaine cohérence : n'étant pas démocrates, ils pouvaient peut-être accepter de rester en marge de la vie démocratique du pays...

La notion d'engagement est également porteuse d'un précepte qui me semble très sain en politique : il ne faut compter que sur soi-même. On peut rêver d'une action publique retentissante du comte de Paris, de son fils aîné ou de son petit-fils Jean, on peut imaginer un acte du président de la République en notre faveur... La N.A.R. peut rêver, imaginer et même fantasmer... en attendant Godot, mais la déception et le découragement la briseraient rapidement. Il ne faut pas attendre d'autrui, même de la

personne la mieux intentionnée au monde, qu'il défende nos idées à notre place.

Pourquoi s'engager ? Parce que c'est la seule façon, dans la vie politique moderne, de faire progresser ses idées.

3/S'ENGAGER PAR PLAISIR

La cohérence et la nécessité ne suffisent pas à sauver la notion d'«engagement». Il faut y ajouter un facteur personnel, déterminant : le plaisir que l'on prend à s'engager. C'est également une façon de répondre à la crise du militantisme : le modèle d'il y a quinze ans, le militant perçu comme une moine-soldat voué corps et âme à la défense de la «cause», ce modèle là est en complète désuétude. L'engagement ne peut être crédible aujourd'hui que s'il n'est pas ressenti comme un sacrifice, s'il permet au contraire de répondre à des aspirations et des ambitions légitimes. Un mouvement politique qui n'offrirait aujourd'hui aucune perspective concrète à ses militants ne pourrait que faiblir.

Le plaisir que procure l'engagement, chacun le vit à sa façon. Militer permet à certains d'assumer des responsabilités dont ils peuvent être privés dans leur vie quotidienne, à d'autres d'accéder à une culture que la société ne leur avait pas offerte (voir par exemple le rôle du P.C.F. à l'égard de la classe ouvrière), militer apporte à quelques uns les certitudes dont ils ont besoin pour donner un sens à leur vie, militer permet à d'autres de découvrir des questions fondamentales et de se remettre en cause, il y a ceux qui trouvent là le moyen d'épancher leur naturelle générosité, et ceux à qui le militantisme permet d'éviter le dessèchement intellectuel...

Pourquoi s'engager ? Pour se faire plaisir, au bon sens du terme.

Le désir d'engagement est certainement un élan naturel, individuel, que rien ne peut comman-

der. Mais ce désir peut être largement suscité, par le travail pédagogique d'un mouvement politique, par sa volonté d'ouvrir des perspectives à ses adhérents. Les adhérents de la N.A.R. doivent s'engager, c'est-à-dire faire tout bonnement de la politique, pour les trois raisons développées plus haut. Le mouvement doit les appuyer fortement dans cet objectif. Les cadres de ce mouvement doivent avoir conscience de leur rôle pour susciter le militantisme. Il ne suffit plus de faire chacun son travail dans son coin, mais d'aller au-devant des aspirations des futurs et des actuels adhérents.

Emmanuel MOUSSET

LYS ROUGE N° 27 SOMMAIRE

- Engagez-vous ! page 1
(Emmanuel Mousset)
- 38ème fête du peuple jurassien à Delémont page 3
- Document : Un journal royaliste allemand reprend un éditorial de B. Renouvin page 4
- Un exemple : la création d'un centre de «diagnostic historique» page 6

DOSSIER HISTORIQUE

- L'Action Française en Gironde de 1919 à 1939 page 7
(E. Mousset, d'après une étude d'Arnaud Fabre de Rieunègre)
- Documents sur la condamnation de l'A.F. par l'Eglise page 13

DEBATS ET POLEMQUES

- Après le Lys Rouge hebdo page 18
(F. Aimard)
- Quelques mots sur une biographie de Louis XVI page 19
(Girault de Coursac)
- Sur la Nouvelle Calédonie page 20
(Yvan Aumont)
- Les dangers de la pollution automobile page 22
(Frank Lafont)



38^e Fête du peuple jurassien

Belprahon et Delémont, le 2 juillet 1985.

Chère Madame,
Cher Monsieur,

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que la Fête du peuple jurassien aura lieu

vendredi, samedi et dimanche 6, 7 et 8 septembre 1985
à Delémont
capitale de la République et Canton du Jura.

Nous vous rappelons que cette grande manifestation populaire, avec cortège et festivités, a lieu chaque année le deuxième dimanche de septembre. Des dizaines de milliers de personnes s'assemblent à cette occasion pour affirmer leur volonté d'indépendance, pour défendre leur langue et leur culture, et pour voter des résolutions qui servent ensuite de ligne de conduite au Rassemblement jurassien.

Une conférence de presse, ouverte au public, est organisée le dimanche matin, à 9 h. 30, par les dirigeants du mouvement. C'est là que depuis 1948 a été définie la politique générale qui a conduit, par l'acte d'autodétermination du 23 juin 1974, à la création de l'Etat jurassien. Mais la lutte n'est pas finie, puisque Berne a repris sous sa tutelle des territoires de langue française arrachés ainsi à la patrie ancestrale des Juraissiens.

Dans le Jura viennent d'avoir lieu la Commémoration du 23 juin et la Fête de l'Unité où se traduit l'espoir de réunification. Aussi bien dans la partie libérée de la domination bernoise que dans les districts du Sud, un seul cri a jailli : il faut réunir les habitants du Jura au sein d'un même Etat francophone et mettre fin à l'injustice commise par les autorités bernoises et fédérales.

La prochaine Fête du peuple jurassien permettra de faire le point et d'expliquer la politique à suivre, tout cela dans une ambiance populaire des plus chaleureuses.

Nous souhaitons qu'il vous soit possible de réserver les dates mentionnées ci-dessus. Dès la fin des vacances, nous vous enverrons le programme des festivités.

Veuillez agréer, chère Madame, cher Monsieur, nos salutations très cordiales.

Au nom du Rassemblement jurassien

Le président :

Le secrétaire général :

Bernard Mertenat

Roland Béguelin

L'organisation est assurée par le Rassemblement jurassien, 10, ruelle de l'Ecluse, 2800 Delémont, téléphone 066 22 48 33.



Erbe und Auftrag

ZEITSCHRIFT ZUR FÖRDERUNG DES MONARCHISCHEN GEDANKENS

Nr. 3

18. Jahrgang

Mai/Juni 1985

Bertrand Renouvin:

Der Charme der Monarchie

„Ich bin für den Charme der Monarchie gänzlich unempfänglich“, erklärte unlängst Frankreichs Präsident François Mitterand. Es ist wichtig, diesen „Charme“ zu untersuchen, den der Präsident beschwor und welchen Sinngehalt er dem Wort Monarchie gibt.

Um die Reaktion des Präsidenten zu verstehen, muß seine Aussage vollständig zitiert werden: „Ich bin Präsident der Republik, aber ich habe mein Leben nicht geändert und ich bin für den Charme der Monarchie gänzlich unempfänglich.“ Die Anspielung auf das persönliche Verhalten, das gelegentlich in der Presse kritisiert wird, zeigt sehr wohl, daß der Präsident sich nicht zur monarchischen Staatsform als solcher äußert, sondern über sein Erscheinen. Die Pracht der Zeremonien, die königlichen Paläste und das Leben am Hof, was viele Franzosen bezaubert und was Giscard d'Estaing faszinierte, berührt den gegenwärtigen Präsidenten nicht. Daß er dies sagt, ist eine gute Sache, die politische Macht wird ernstgenommen und nicht als Quelle persönlicher Befriedigung angesehen.

Jedoch muß vermieden werden, die Monarchie auf dieses strahlende Äußere zu reduzieren oder anders gesagt, darin steckt soviel Charme, wie man darin sehen will. Nach Littré ist „Charme“ in seiner ursprünglichen Bedeutung, „der vorgetäuschte Effekt einer Zauberkunst, die den natürlichen Zustand verändert“ und gebräuchlicher, „das, was gefällt, was anrührt, was anzieht“. Ein kurzer Blick auf heutige Monarchien beweist, daß sie aller Verzauberung fremd sind.

Im Gegensatz zu totalitären Regimen, die vorgeben, Welt und Mensch gemäß einer Idee umzuformen, versprechen die Monarchien kein Paradies auf Erden und bieten keinen Vorwand für unterschwellige Entfremdung. Sie nehmen die Welt wie sie ist und die Menschen wie sie sind, passen sich allen „Klimata“ und allen „Strukturen“ an. Katholisch in Spanien und Belgien, protestantisch in Holland, Schweden und Norwegen, kann die Monarchie lateinisch, sächsisch oder skandinavisch sein und kommt den Erwartungen armer und landwirtschaftlich orientierter Natio-

nen ebenso entgegen wie reichen Handelsvölkern. Weder das Entstehen des Proletariats, noch die Entwicklung der Dienstleistungsgesellschaft, noch der Niedergang des Adels haben am Grundprinzip etwas geändert oder das Gebäude erschüttert, welches unabhängig ist von den Bewegungen der vielgerühmten Grundströmungen.

Menschlichkeit der Macht

Da der Charme der Monarchie doch nicht auf geheimnisvollem Zauber basiert, müssen wir uns fragen, was berührt uns an den monarchischen Regierungen, was macht sie für uns so anziehend? Das prestigereiche Erscheinen, das Präsident Mitterand angeführt hat, reicht nicht aus, um diese Regierungsform zu halten, und erklärt nicht ihre Popularität. Würden sich die modernen Monarchien nur durch Spektakel halten, hätten sie es nicht geschafft, das fast völlige Verschwinden königlichen Rituals in einigen

Aus dem Inhalt:

Seite

Das Dilemma eines Monarchisten

27

Kronprinz Wilhelm:

29

Politik an der Schwelle des Throns

Blick über die Grenzen:

31

Neues aus Italien

Aus unserer Arbeit:

33

50. Geburtstag von Wolfgang Stribny

Gedenkfeier für Kaiser Wilhelm I.

Leserbriefe

35

Der Charme der Monarchie

(Fortsetzung von Seite 25)

nordischen Ländern zu überstehen oder sie wären unter der Last der Krisen, die sie durchmachen mußten, zusammengebrochen.

Das Gegenteil ist eingetreten. In Großbritannien trotz der Abdankung Eduards VIII., in Belgien trotz der delikaten „Königsfrage“, die aufgeworfen wurde durch die Haltung des Königs während des Kriegs, in den Niederlanden trotz der Bestechungsaffäre Prinz Bernhards; stets wollten die Regierungen und die Parteien die Beibehaltung der Monarchie und die Königshäuser blieben während dieser Krisen beliebt, kamen gestärkt aus ihnen hervor.

Was an der Monarchie anziehend ist, ist nicht die Idee der Perfektion, da sie ihre Schwächen mehr als jedes andere Regime am hellichten Tag offenlegt. Was anspricht, ist nicht eine imposante Macht, die „von der Vorsehung bestimmt“ ist wie die unsere. Was anrührt, ist kein Gesellschaftsmodell oder Projekt zur Menschheitsbeglückung. Die verfassungsmäßige Macht heutiger Monarchen und ihre persönlichen Qualitäten ändern nichts an der Frage. Wenn die Monarchie heute in Europa populär ist, wenn ihre Nützlichkeit aufgrund durchschlagender Beweise anerkannt ist, dann, weil sie eine ausgezeichnete Macht aus-

übt und der gesamten Gesellschaft unschätzbare Dienste erweist.

Die Monarchie, das ist die Geschichte eines ganzen Volkes, die in einer lebenden Familie verkörpert wird; und die Hoffnung, daß diese Geschichte mit den Kindern (lebenden und noch zu gebärenden) weitergeht.

Die Monarchie, das ist die Einheit der Gemeinschaft, die durch den König oder die Königin symbolisiert wird und durch keine Partei oder Klasse. In ihnen kann sich jeder wiedererkennen.

Die Monarchie, das ist die durch den Monarchen garantierte Demokratie. Er hilft im Notfall, ist Schiedsrichter, wo er benötigt wird.

Die Monarchie, das ist die menschlich ausgeübte Macht, die wacht statt überwacht und die uns vor zwei Gefahren schützt: Gegen die moderne Bedrohung des Menschen, der durch die Technik entfremdet oder zerstört wird; gegen die Drohung eines „Übermenschen“ erinnert uns die Monarchie gerade mit ihren Schwächen daran, wer wir sind und bewahrt uns vor Selbstmord und Selbstüberschätzung.

26

In diesem „Charme“ steckt noch mehr, das sich schwieriger zum Ausdruck bringen läßt, was jedoch in den benachbarten Monarchien spontan zum Vorschein kommt. Zuerst die Tatsache, daß der Staat kein „kaltes Monstrum“ ist, sondern eine Familie, die lebt, liebt, stirbt und gebiert wie alle anderen Familien. Das schafft eine Beziehung, die viel stärker ist als eine Wahlstimme oder eine intellektuelle Anhänglichkeit. Das gibt vielleicht auch eine Vorstellung von „Zeit“, die größer ist als die Zeit-

spanne, die die Erfahrung uns schenkt und die uns über das eigene Ende hinausträgt.

Mehr als ein Zauber hat die Monarchie eine einzigartige Gnade, dergegenüber niemand gleichgültig bleibt, vor allem nicht der Präsident der Republik, der an die Realität der Macht stößt und sie weder vollständig erreichen noch sie leben kann.

(aus: ROYALISTE no. 420)

Il y a quelques années nous avons publié ici même un entretien avec Harald Schmautz (cf «Lys Rouge» numéro 13 : «bref tour d'horizon du monarchisme mondial», prix franco : 10 F). Il s'agit d'un ami de longue date qui est venu nous rendre visite aux débuts de la N.A.F. et que nous avons eu l'occasion de retrouver au sein de l'Union Internationale Monarchiste animée par Denis Helfer et dont la N.A.R. est membre fondateur.

Harald Schmautz n'a pas cessé de s'intéresser à la N.A.R. même s'il n'en partage pas toutes les options en matière de défense ou de politique de l'énergie par exemple. La reproduction des deux premières pages de «Erbe und Auftrag» le démontre amplement (pour la traduction, se reporter à «Royaliste» 420). Pour tout contact avec les monarchistes allemands, écrire à «Tradition und Leben» e.V., Harald Schmautz, August-Kierspel-Strate 163, 5060 Bergisch Gladbach-Hand, République Fédérale d'Allemagne.

LE DIAGNOSTIC HISTORIQUE UNE INITIATIVE A SUIVRE

L'amour des Français pour l'Histoire se traduit désormais par le diagnostic historique, et les entreprises se tournent vers leurs racines...

Le diagnostic existe depuis un moment déjà aux Etats-Unis, qui ont plus besoin que le vieux continent de se tourner vers leur passé. En Amérique du Nord, de jeunes diplômés d'histoire se mettent au service des entreprises pour exploiter leurs archives au jour le jour. Le cas le plus connu est sans doute celui d'IBM qui a choisi des spécialistes chargés de trier et comprendre toute la papérasse qu'elle secrète. Un vrai paradis pour les chercheurs en histoire contemporaine !

Des Français se sont lancés dans l'aventure. Une de nos compatriotes a recherché dans l'histoire du parfum les différentes formes de flacon inventées, et les a informatisées. Elle travaille désormais pour les entreprises de cosmétiques. Et les exemples se multiplient.

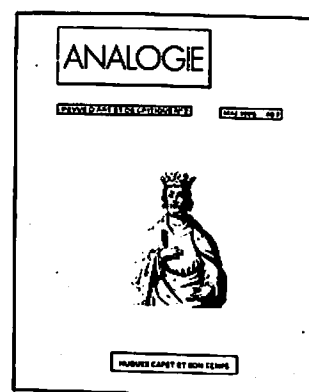
Un congrès sur le sujet a eu lieu il y a peu à l'université de Blois. Les bonnes vieilles habitudes changent : les historiens ne

sont pas obligatoirement des fonctionnaires ou des profs. A Limoges, à partir de 1986, l'association ANALOGIE va tenter l'avenue pour le Limousin et le Centre. Des diplômés en histoire et sciences humaines vont se mettre à la disposition des entreprises, des commerçants et des artisans, des collectivités, pour valoriser leurs produits en les rattachant à l'histoire, pour exploiter de façon intelligente leurs archives, et conseiller pour les campagnes de pub... la presse locale s'intéresse à cette initiative et le Conseil Général intervendra peut-être.

Pour Carmen Borrego, co-responsable du projet, l'expérience est captivante : «Le Limousin a un passé très riche, ses industries peuvent être valorisées historiquement, aux yeux des industries en premier lieu, et à celui des gens de l'extérieur. Il s'agit de renouer le contact entre ceux qui produisent et leur région. Nos recherches seront de plus une contribution à l'histoire de la région, et nous tiendrons informés le public et les universitaires de nos découvertes... Nous exploiterons par l'informatique toutes les données. Elles serviront à conseiller, à préparer des campagnes d'information ou de publicité. L'as-

sociation se fera indemniser par les demandeurs. Nous créons déjà un demi-poste à partir d'août 1985, et comptons développer nos activités et créer d'autres emplois.»

Souhaitons bonne chance à cette entreprise à laquelle le très dynamique Laurent Bourdelas, royaliste de Limoges bien connu de nos amis, n'est pas - on s'en doutait - complètement étranger.



● COLLOQUE HUGUES CAPET

Comme nous l'avions annoncé dans un précédent numéro, la revue «ANALOGIE» (N°2) vient de publier quelques unes des principales communications du colloque Hugues Capet qui s'était tenu à Limoges en mars dernier.

Prix du numéro : 40 F à adresser à «Analogie», 36, rue du 19 mars 1962 87100 Limoges.

ABONNEZ-VOUS AU «LYS ROUGE»

BULLETIN A RECOPIER, A COMPLETER ET A RETOURNER A «ROYALISTE»,
17, rue des Petits-Champs 75001 PARIS

Nom/Prénom/Adresse

s'abonne au «Lys Rouge», revue royaliste de libre expression, pour 4 numéros et verse pour cela la somme de
(60 F - abonnement de soutien) (45 F abonnement normal), règlement joint à l'ordre de «Royaliste» CCP 18
104 06 N Centre Paris.

L'ACTION FRANÇAISE EN GIRONDE DE 1919 A 1939

Pendant tout le XIXème siècle, la Gironde est un haut-lieu du royalisme, alors même que la fin du siècle voit le déclin de l'idée et du mouvement dans le reste de la France. En 1896, les royalistes bordelais alliés aux socialistes se font élire au Conseil municipal de la capitale régionale, leur presse («Le Nouvelliste de Bordeaux») demeure vivante, leurs chefs (le comte Eugène de Lurs-Saluces) conservent une influence estimable.

C'est dire à quel point la toute jeune Action française va se développer sur ce terrain aussi propice pour en faire finalement l'un des centres les plus actifs du mouvement. Paradoxalement, c'est de Bordeaux que viendra le coup le plus sévère porté au mouvement maurrassien, et qui freinera son expansion : la condamnation de l'Action française par l'Eglise.

Autant de raisons pour se pencher sur l'histoire du royalisme girondin dans l'entre-deux guerres, des difficiles années d'après le premier conflit mondial jusqu'à la période de stagnation puis de renouveau qui suivit la crise religieuse, en passant par l'époque faste de 1921 à 1926.

LES ANNEES NOIRES (1919 - 1921)

Comme la plupart des mouvements politiques, l'Action française en Gironde sort totalement exsangue de quatre années de guerre : les militants sont peu nombreux, les réunions se font rares. Malgré cette désorganisation, l'action politique se poursuit, notamment dans les colonnes du «Nouvelliste de Bordeaux» : on reproche au traité de Versailles son manque de fermeté à l'égard de l'Allemagne, on souhaite poursuivre l'«Union sacrée» tout en s'opposant au régime républicain. En fait, la stratégie de l'Action française vise à rallier à sa cause le public catholique qu'effraie la ferveur laïque de la République. Cette stratégie, poussée jusqu'à la confusion des domaines politique et religieux, sera l'une des causes de la crise de 1926. En attendant, les monarchistes girondins n'ont qu'une crainte, celle de voir les catholiques accepter les institutions, à travers leur participation au Bloc national de Clémenceau. Ainsi, à l'approche des élections législatives de 1919, l'Action française bordelaise lance une campagne contre les lois laïques et présente sa propre liste, qui obtient 5,8%. La grande majorité des électeurs catholiques ont préféré soutenir la liste du Bloc national. Aux élections municipales de la même année, les élus royalistes sont exclus de la majorité du Conseil municipal de Bordeaux, qui forme une liste d'Union nationale, et ne retrouvent pas en conséquence leurs sièges. Le malheur appelant le malheur, «Le Nouvelliste de Bordeaux» cesse de paraître en 1920, pour raisons financières. Le mouvement royaliste girondin est alors au plus bas. Son échec s'explique par ses outrances et ses maladresses dans sa politique de défense religieuse.

LA BELLE EPOQUE (1921-1926)

Le premier signe de redressement de l'Action française en Gironde est le renouvellement de l'équipe dirigeante. Des hommes jeunes, la plupart ont moins de trente ans, prennent en main la Fédération, sous l'autorité de Paul Courcoul et de Nel Ariès. Vient ensuite l'évolution de la situation politique en 1921 : l'attitude conciliante de Briand à l'égard de l'Allemagne donne à l'Action française l'occa-

sion d'une campagne violente qui lui attire la sympathie des «nationaux». Vient également la dégradation économique et la crise monétaire, qui permet à l'Action française d'élargir son audience, par l'intermédiaire des différentes organisations qu'anime Georges Valois, l'économiste attiré du mouvement maurrassien (essentiellement le Mouvement pour les Etats-Généraux...). On peut ainsi voir à Bordeaux une réunion regroupant autour de Valois une centaine d'industriels, mais aussi une amicale de cheminots d'Action française se constituer en fin 1921. La rupture Valois/Maurras, en décembre 1925, va détruire, dans le bordelais comme ailleurs, tout un travail de conquête des milieux économiques et sociaux.

C'est à ce moment funeste pour l'Action française qu'une grâce intervient : aux législatives de 1924, le Cartel des gauches l'emporte et se promet de pratiquer une politique laïque. Les catholiques pressentent le réveil des vieux démons et basculent dans l'opposition. En Gironde, le Bloc national éclate, à la grande satisfaction de l'Action française, et un curé de choc, l'abbé Bergey, fonde un mouvement de résistance à la politique gouvernementale, les «Volontaires catholiques», obtenant rapidement un vif succès. Très vite, les royalistes bordelais tirent profit de ce retournement de situation : ils adhèrent massivement aux «Volontaires catholiques» et assurent même le service d'ordre des réunions. «La Nouvelle Guyenne», le journal de la Fédération girondine de l'Action française, prend l'allure d'une publication confessionnelle. Les milieux catholiques regardent désormais avec sympathie ces maurrassiens qui prennent tellement à cœur leur défense. Ne dit-on pas que plus de la moitié des prêtres du diocèse lisent «L'Action Française» quotidienne ? Les républicains s'inquiètent de ce rapprochement et la gauche dénonce les infiltrations royalistes dans le mouvement de défense religieuse. De 1921 à 1926, les effectifs de l'Action française vont considérablement s'accroître, par l'adhésion de nombreux catholiques. Un rapport de police compte 8.000 adhérents dans le département en 1926, estimation vraisemblablement exagérée. A Bordeaux, les comités cantonaux organisent une ou deux fois par mois des réunions qui dépassent souvent la centaine de participants. Les sections essaient dans la région du bassin d'Arcachon, là où elles étaient inexistantes quelques années auparavant. Selon «La Nouvelle Guyenne», qui tire à 2.000 exemplaires pour 1.500 abonnés (chiffres considérables pour ce genre de publication), les étudiants d'Action française seraient plus de 200 en 1925. On mesure combien la stratégie de conquête du public catholique a réussi, après un premier échec dans l'immédiate après-guerre. Une réussite trop grande pour ne pas susciter des réactions de rejet.

LA GUERRE DE RELIGION

Le 27 août 1926, le cardinal Andrieu rend publique une lettre qu'il a adressée au Vatican, et dans laquelle il déclare incompatibles la doctrine de Maurras et la doctrine de la religion catholique. En résumé, il reproche à Maurras son agnosticisme et son anti-christianisme de jeunesse, condamne l'existence de lois politiques immuables qui échapperaient au jugement moral et dénonce la récupération de la cause catholique à des fins politiques. Le 20 décembre, le pape Pie XI interdit à ses fidèles de s'engager dans l'Action française et met à l'index le journal et certaines œuvres de Maurras. Que l'origine de la condamnation vienne de Bordeaux n'est pas un hasard. Il faut se reporter aux spécificités de la vie politique religieuse locale pour comprendre le sens de la décision.

Dès l'annonce papale, «La Nouvelle Guyenne» apporte une réfutation ferme et courtoise, voulant bien croire ou laisser croire que le clergé a été abusé.

Pourtant, dès ce moment, référence est faite à un possible complot politique dont l'Action française serait la victime. Le journal royaliste souligne d'abord les erreurs, les absences et les invraisemblances que contient la lettre du cardinal Andrieu. Il s'étonne ensuite que cette lettre ressemble fortement à une brochure démocrate-chrétienne belge critiquant les idées de Maurras, comme si le texte du cardinal n'était en fait qu'un travail de seconde main. A partir de ces suspicions, l'Action française va élaborer son hypothèse, qui tiendra lieu de ligne de défense jusqu'en 1939, année où la condamnation est levée : Rome est l'instigatrice de la lettre ; les autorités vaticanes souhaitent le ralliement à la République, il leur fallait donc extirper l'influence de l'Action française sur les catholiques. Quel milieu plus favorable que celui de la Gironde pour entamer cette tâche, puisque la présence de l'Action française au sein des mouvements catholiques y était exemplaire, puisque aussi les milieux démocrates-chrétiens n'y restèrent pas longtemps indifférents. Pour étayer leurs dires, les dirigeants girondins de l'Action française mettent en relief la complaisance qu'a toujours prodigé le cardinal Andrieu à l'égard du Saint-Siège, la manière qui ne tient qu'à lui d'en rajouter quand il s'agit de décisions vaticanes. Il y a également les trois entretiens de Nel Aries, l'un des principaux responsables du mouvement royaliste girondin, avec le cardinal Andrieu, en décembre 1934 et janvier 1935. L'ecclesiastique aurait alors reconnu formellement avoir agi sur ordre du Pape. Ce témoignage n'a cependant pas pu être recoupé par d'autres sources.

Autre personnage de la hiérarchie catholique à subir les foudres de l'Action française : le Père Dieuzayde, un jésuite qui a de hautes responsabilités au sein du diocèse, aumônier des scouts et des syndicats chrétiens de Bordeaux notamment. Les dirigeants du mouvement maurrassien expliquent comme suit les événements qui ont conduit à la condamnation papale : les jésuites belges, en 1925, sont excédés par l'attrait qu'exerce auprès de leurs étudiants la pensée de Maurras. Passant à la contre-offensive, ils inondent la France de brochures dépeignant un Maurras voué à l'athéisme. Sur ordre du Saint-Siège, ils s'accordent à préparer un climat favorable à la condamnation. Le terrain est tout trouvé, ce sera Bordeaux où l'on délèguera un adversaire notoire de l'Action française, le Père Dieuzayde, avec pour objectifs de prendre contact avec les milieux sillonistes et de forcer la main du cardinal Andrieu. Cette thèse est vraisemblable, mais les témoignages ne sont pas en nombre suffisant pour la vérifier entièrement.

Il reste cependant à considérer les outrances et les maladresses de la stratégie du mouvement royaliste à l'égard de l'Eglise et des catholiques.

Lorsque la fédération girondine de l'Action française demande à ses adhérents de mener le combat au sein d'organisations catholiques, elle ne suscite pas des choix individuels, mais un engagement collectif orchestré par ses soins. Elle tend ainsi à interposer une hiérarchie à caractère politique entre certains membres d'un mouvement religieux et les chefs de ce mouvement. Rien qui ne déplaie tant à l'Eglise que ce genre d'intrusion en son sein. Autre point de friction entre l'Eglise et les royalistes : la propension de ces derniers à paraître plus catholiques que l'ensemble du clergé, à éclairer les devoirs électoraux des croyants et à leur donner des leçons de catholicisme. Cela suffit à expliquer les inquiétudes des démocrates-chrétiens, dans une région où le mouvement de défense religieuse est puissant et où il est confronté à l'une des plus fortes fédérations d'Action française en France.

Au début de 1927, la rupture est totale entre l'Eglise et l'Action française. A Bordeaux plus qu'ailleurs, le caractère autoritaire du cardinal Andrieu aidant. L'absolution est refusée aux Ligueurs qui ne se soumettent pas. Il suffit qu'ils aient eu des fonctions en vue au sein de l'Action française pour qu'on leur refuse les obsèques religieuses. Les catholiques d'Action française sont également exclus des œuvres du diocèse, les membres du clergé soupçonnés de pactiser avec le mou-

vement de Maurras sont menacés de sanctions. La presse chrétienne bordelaise relaie efficacement cette campagne anti-Action française, en parlant d'«hérétiques schismatiques» («L'Aquitaine», du 11 février 1927) ou, à la manière du cardinal Andrieu, d'«œuvre satanique».

Loin de se soumettre, l'Action française en appelle à la résistance. Elle déploie une argumentation théologique censée rendre inépte la condamnation papale. Les enterrements civils sont transformés en manifestations de protestations, qui dépassent souvent le millier de participants. Il semble que la plupart des prêtres du diocèse n'apprécient pas la répression à l'égard des catholiques monarchistes. «La Nouvelle Guyenne» met autant d'énergie et d'esprit polémique dans sa riposte qu'il en existe dans les attaques qu'elle subit. Elle prend par exemple à partie l'abbé Bergey, qui ne s'est pourtant jamais acharné contre l'Action française, mais dont l'Union Populaire Républicaine risque de tenter une bonne partie de sa clientèle, refusant d'encourir l'excommunication. Aux élections législatives de 1928, l'Action française fait voter contre l'abbé Bergey et contribue à la perte de son siège au scrutin de 1932. L'état d'esprit qui anime alors les royalistes peut être qualifié d'anti-clérical. Le Vatican est accusé de collusion avec l'Allemagne (ce qui expliquerait la condamnation), et un rapport de police, non confirmé par les responsables des Camelots du Roi, rapporte que le texte d'une chanson anti-cléricale assez grossière était distribué aux portes des églises bordelaises.

A partir de 1932, les passions s'éteignent peu à peu, l'actualité enfourche d'autre chevaux. Les sanctions sont moins nombreuses et s'adoucissent, mais leurs traces demeureront indélébiles. L'Eglise en souffrira autant que l'Action française, tellement l'imbrication était grande entre les deux dans la région bordelaise : la hiérarchie catholique perd ses fidèles parmi les plus dévoués et les œuvres du diocèse se voient privées d'une part de financement. Du côté de l'Action française, si la condamnation n'a pas brisé le mouvement (le noyau militant en a été renforcé), elle a brisé net sa progression. La masse des sympathisants et des adhérents n'osent plus afficher ses idées, les adhésions deviennent beaucoup plus difficiles. Un potentiel de personnes qui auraient pu rejoindre en d'autres temps l'Action française lui préfèrent les autres mouvements «nationaux» et, à partir de 1930, les Croix-de-Feu.

STAGNATION ET RENOUVEAU (1926 - 1939)

De 1926 à 1931, l'Action française s'efforce de survivre au rude coup que lui a porté le Vatican. Et puis, à la faveur de la crise des années 30, le mouvement connaît une renaissance, jusqu'à sa dissolution en 1936 et le désaveu du comte de Paris en 1937.

Nous l'avons vu, la condamnation de l'Action française brise ses efforts de conquête du public catholique tout en renforçant ses propres rangs militants dans la conviction qu'ils sont victimes d'un complot clérico-politique. A Bordeaux, en 1927 et 1928, les grands rassemblements se multiplient, les fêtes royalistes remportent un franc succès, le groupe étudiant augmente en nombre. Mais ce succès est strictement interne, attachement d'un public fidèle. Les campagnes contre la politique allemande du gouvernement ou contre la main-mise de l'Etat sur les Assurances Sociales ne permettent pas au mouvement de toucher un public nouveau. Progressivement, les réunions de sections vont s'amenuiser (à partir de 1930, la moitié des sections girondines se sont mises en sommeil). Un rapport de police parle d'un déclin «lent mais continu».

L'histoire de l'Action française a ceci de particulier qu'elle bénéficie toujours, parvenue au plus bas, de circonstances historiques pour amorcer le redressement et qu'inversement ses périodes de rayonnement sont toujours assombries par l'évolution de la situation politique. En 1932-1933, la crise économique déclenchée en 1929 touche la France et favorise l'antiparlementarisme. A Bordeaux, un mouvement prend rapidement de l'extension : la Ligue des Contribuables de la Gironde, qui met au banc des accusés la fiscalité, l'étatisme et le parlementarisme. Ce langage ne peut que satisfaire les responsables de l'Action française, qui invitent leurs adhérents à rejoindre la Ligue des Contribuables. Un autre mouvement d'opinion retient l'attention et suscite l'espoir des royalistes girondins : le maire de Bordeaux, Adrien Marquet, critique la philosophie de la S.F.I.O. dont il est membre et se fait l'un des chantres du «néo-socialisme», un socialisme national et autoritaire. Là encore, l'Action française va exploiter au mieux ces tendances nouvelles qui confortent son combat : les affichages et réunions retrouvent de leur importance, avec cette idée toujours plus assenée : la crise économique, c'est la faute à la République.

De 1934 à 1936, ce climat si «porteur» pour l'Action française va s'intensifier. La mystique du coup de force fait les beaux jours du mouvement. Tout commence vraiment avec l'affaire Stavisky, qui permet aux royalistes de sensibiliser un public jusqu'à présent imperméable à leur propagande. Dans les années qui suivent, et même après l'échec du 6 février 1934, la Fédération de Gironde, à l'unisson de toutes les fédérations d'Action française, voit comme imminent un renversement du régime par la force. A Bordeaux, comme pour anticiper le grand jour, les Camelots du Roi affrontent physiquement les militants de gauche, avec une recrudescence de la violence à l'approche des élections de 1936. Ce renouveau s'accompagne cependant de craintes très réelles : on redoute d'abord, mais cette crainte est permanente depuis 1919, de voir les «nationaux» se laisser prendre au piège, avec Doumergue, d'une «bonne République». Plus fondamentalement, l'Action française s'inquiète de la concurrence que lui font les autres organisations nationalistes. Dans les années 20, l'Action française est le seul mouvement important en Gironde à regrouper les «nationaux». En 1934, l'Union Populaire Républicaine de l'abbé Bergey se situe dans une opposition intransigeante au régime et, surtout, les Croix-de-Feu affichent des effectifs qui dépassent ceux du mouvement maurrassien. Ce dernier a beau revendiquer son antériorité dans le combat nationaliste, avancer l'excellence de son organisation ou la puissance de sa doctrine, il ne monopolise plus la défense de l'idée nationale. Il est une dernière raison qui hypothèque l'avenir de l'Action française : malgré l'échec du 6 février 1934, elle espère toujours le coup d'Etat qui renversera la République, et elle est désormais seule à alimenter cette croyance. A son grand dépit, Croix de Feu et Ligue des Contribuables se présentent aux élections législatives de 1936, cautionnant ainsi le régime, mais échappant à la marginalisation qui guette les royalistes. Néanmoins, l'Action française girondine ne cesse pas de progresser, notamment sous l'impulsion du docteur Joël Moreau, le nouveau président de la section de Bordeaux.

La dissolution de la Ligue, le 12 février 1936, après une agression des Camelots du Roi contre Léon Blum, ne contrarie en rien le dynamisme du mouvement. Elle force au contraire l'estime des «nationaux» à l'égard de l'Action française, avec encore plus de conviction après la victoire du Front populaire et l'emprisonnement de Maurras. La dissolution exige une réorganisation de la Ligue : ce sera la création de l'Union Girondine d'Action Politique et Sociale. Par ailleurs «La Nouvelle Guyenne», l'Association Marius Plateau et les «Dames royalistes et d'Action française» poursuivent leurs activités.

De 1936 à 1939, l'Action française girondine va délaisser l'action purement politique (qui ne lui offre aucune perspective, le coup de force n'étant plus d'actualité) pour se borner au combat idéologique. «La Nouvelle Guyenne» devient un journal doctrinal, les cercles d'études sont privilégiés. Comme si devant les périls extérieurs plus présents que jamais, l'Action française cherchait refuge dans le repli autour de son point fort : sa cohérence intellectuelle. Nous quittons donc, à la veille du conflit mondial, une Action française girondine en pleine forme, mais baignant dans un idéalisme total, se complaisant dans la pensée que sa «seule force, c'est avoir raison». Sentiment d'irréalité encore plus grand lorsque l'on sait qu'en novembre 1937, le comte de Paris estime que l'enseignement d'Action française n'est pas compatible avec les positions de la Maison de France. Ce désaveu cinglant sera sans conséquence majeure sur les royalistes bordelais.

Quelle fut l'audience de l'Action française girondine de 1919 à 1939 ? Le mouvement ne manquait pas de moyens, de «courroies de transmission» dirions-nous, pour influencer l'opinion publique, comme cette étude l'a montré. Pour être complet, citons le rôle joué par les Jeunes Filles Royalistes et l'Union des Corporations Françaises, et notons l'influence des journaux «L'Action Française Agricole» et «La Production Française». Lorsqu'un orateur «descend» de Paris pour tenir conférence, ce sont plusieurs centaines ou plusieurs milliers de personnes qui assistent à la réunion. A l'issue de l'examen des multiples témoignages dont nous disposons et après de nombreux recoupements, il ressort que les idées de l'Action française ont touché tous les milieux, mais en proportions inégales. Le mouvement royaliste bordelais a un fort recrutement parmi les membres de l'aristocratie terrienne et ceux de la bourgeoisie commerçante et intellectuelle. Ses dirigeants en sont pour la plupart issus, mais les Camelots prennent leurs militants en bonne partie dans les classes moyennes et populaires.

Cette force militante que représentait l'Action française girondine, incontestable captatrice d'une partie de l'opinion publique, a certes joué un rôle spectaculaire dans la vie politique régionale, mais toujours marginal. Finalement, le drame de l'Action française est d'avoir eu les hommes et les moyens de forger une force politique, tout en refusant cette possibilité, par rigueur doctrinale. Par son refus de participer aux élections, par l'absence d'organes de formation des adhérents et sympathisants, par manque de volonté de pénétrer les associations culturelles ou les organisations professionnelles, l'Action française girondine n'est jamais devenue un mouvement politique digne de ce nom.

Emmanuel MOUSSET

d'après les «Recherches sur l'Action Française en Gironde»
d'Arnaud Fabre de Rieunègre
Mémoire de D.E.S. déposé en 1966 à l'Université de Bordeaux

L'AQUITAIN

SEMAINE RELIGIEUSE DE L'ARCHIDIOCESE DE BORDEAUX

ORDONNANCE

DES

Cardinaux, Archevêques et Evêques de France

relative à la conduite à tenir à l'égard des membres
et partisans insoumis, et connus comme tels,
de l'Action française, pour les Mariages, Sépultures,
Baptêmes, Confirmations et Œuvres pies.

Nous, Cardinaux, Archevêques et Evêques de France,
Vu la réponse de la Sacrée Pénitencerie Apostolique
du 8 mars 1927;

Vu la déclaration de la Sacrée Pénitencerie Apostolique
du 11 octobre 1927;

Le saint Nom de Dieu invoqué,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

I

En ce qui concerne les Mariages

Article premier. — MM. les Curés et autres prêtres chargés des Mariages interrogeront les futurs et les avertiront, avec charité sans doute, mais en rigueur de droit, des graves prescriptions canoniques concernant les dirigeants, ligueurs et ligueuses, camelots, lecteurs non autorisés, souscripteurs et partisans insoumis de l'Action française, devenus par leur insoumission *pêcheurs publics* et devant être traités comme tels.

Art. 2. — MM. les Curés et autres prêtres chargés des Mariages sont rigoureusement tenus, comme les intéressés eux-mêmes, d'en référer à l'Ordinaire, chaque fois qu'ils auront à régler les conditions de ces Mariages.

Art. 3. — Tout partisan insoumis de l'Action française, et connu comme tel (homme ou femme, jeune homme ou jeune fille), sera tenu, pour bénéficier des cérémonies de l'Eglise, de faire par écrit et par-devant l'Ordinaire une rétractation des erreurs de l'Action française et sa soumission totale aux décisions du Saint-Siège.

Cette rétractation se fera selon les termes de la formule annexée à la présente Ordonnance.

Notification en sera faite à la paroisse où doit avoir lieu le Mariage.

Art. 4. — En cas de refus de rétractation et de soumission, il ne sera accordé, dans les conditions prévues par le Canon 1066, aucune solennité à la célébration du Mariage. Le prêtre y assistera, mais il n'y aura aucune cérémonie religieuse, pas même la messe.

Art. 5. — Si l'un des conjoints seulement est partisan résolu et insoumis d'Action française, la cérémonie de Mariage aura lieu en faveur de la partie fidèle, selon les règles liturgiques, mais avec une solennité diminuée.

II

En ce qui concerne les Sépultures

Art. 6. — Les partisans insoumis d'Action française, et connus comme tels, décédés sans faire, dans les formes requises, une rétractation sincère et publique de leur erreur, seront privés de la sépulture ecclésiastique. (Can. 1240, § 1, 6°.)

En cas de doute, on devra Nous en référer. (Can. 1240, § 2.)

III

En ce qui concerne les Baptêmes, Confirmations, Communions et Œuvres pies

Art. 7. — Les insoumis d'Action française (connus comme tels) ne peuvent être admis comme parrains ou marraines du Baptême et de la Confirmation. (Can. 765, 2°.)

Art. 8. — La Communion doit leur être refusée. (Can. 855, § 1.)

Art. 9. — Ils seront exclus de toutes les Associations pieuses et Œuvres catholiques. (Can. 693, § 1, et Can. 685.)

Tout prêtre — séculier ou régulier — qui, sciem-

ment et volontairement, ne se conformerait pas aux graves prescriptions ci-dessus énoncées, se rendrait coupable de péché grave et s'exposerait aux sanctions édictées par les sacrés Canons et rappelées par la Sacrée Pénitencerie Apostolique.

Conformément au désir de Sa Sainteté le Pape Pie XI, la présente Ordonnance et la Déclaration annexée seront lues en chaire dans toutes les églises, le saint jour de Pâques.

Donné à Paris, le 7 mars, en la fête de saint Thomas d'Aquin.

(Suivent les signatures des Cardinaux, Archevêques et Evêques de France, avec lesquels nous désirons d'un vif désir que tous les insoumis de l'Action française, faisant passer leur catholicisme avant leur prétendu patriotisme, répondent à l'appel que leur adresse encore, avec une sollicitude pleine d'amour, le Père de la grande famille catholique.)

† PAULIN, Cardinal ANDRIEU.

Archevêque de Bordeaux.

Déclaration annexée à l'Ordonnance

Je soussigné,, déclare, par le présent acte, condamner et réprouver, comme l'Eglise les condamne et les réprouve, les doctrines de l'Action française; — accepter entièrement et sans restriction les directions et instructions du Souverain Pontife; — me soumettre sans réserve aux décisions pontificales sur les erreurs d'Action française, promettant de rompre définitivement avec l'école d'Action française, et de ne vendre, ni acheter, ni lire habituellement le journal condamné, ni contribuer directement ou indirectement à la diffusion du dit journal.

— 3 —

La résurrection de l'Eglise en France en 1802

Un homme, disons un voyant, Joseph de Maistre, à l'heure où la France, en 1793, ne semblait plus connaître d'autre propagande que celle de la Révolution, ne craignait pas d'écrire : « L'esprit religieux n'est pas éteint en France; il soulèvera des montagnes; il y fera des miracles ».

L'AQUITAINE

SEMAINE RELIGIEUSE DE L'ARCHIDIOCESE DE BORDEAUX

APPEL

DE

S. E. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux

communiquant une

Déclaration de la Sacrée Pénitencerie Apostolique

et une Ordonnance archiépiscopale au sujet

de l'« Action française »

BIEN CHERS DIOCÉSAINS,

En vue de mettre fin à une révolte des gens d'Action française que rien ne justifie, car les mesures à prendre pour sauvegarder la foi et les mœurs des catholiques relèvent exclusivement du magistère de l'Eglise et du Pape, Nous vous communiquons la Déclaration envoyée naguère aux membres de l'épiscopat français par la Sacrée Pénitencerie et l'Ordonnance archiépiscopale qui précise les règles de conduite rappelées par ce grave document.

Sacrée Pénitencerie Apostolique

Aux Ordinaires de France

DÉCLARATION

Des rapports, insérés dans des journaux et des publications imprimées, parvenus au Siège apostolique, ou répandus dans presque toute la France, établissent ce fait, à peine croyable, qu'un grand nombre de membres et adhérents du parti condamné, appelé l'« Action française », malgré leur résistance notoire et opi-

— 546 —

niâtre aux déclarations et prescriptions de ce saint Tribunal, en date du 8 mars de l'année courante, sont admis, et s'en vantent publiquement, à l'absolution sacramentelle et à la Sainte Table eucharistique par des prêtres attachés ou favorables au même parti.

D'où le bruit, propagé à dessein, que le Saint-Siège, pour éviter de plus grands maux, renoncerait à urger désormais l'application des déclarations et prescriptions rappelées ci-dessus.

Pour écarter le plus rapidement et le plus efficacement possible ce funeste abus des Sacrements et le très grave scandale qui en résulte, la Sacrée Pénitencerie Apostolique, par ordre exprès de Notre Saint-Père le Pape, édicte et proclame solennellement que les déclarations et prescriptions susdites, toutes et chacune en particulier, conservent leur pleine vigueur, dans l'ensemble et chacune de leurs parties, et que personne ne saurait, en quelque manière que ce soit, les transgresser ou les violer sans grave dommage pour son âme. Elle enjoint et ordonne à tous les Ordinaires de France, leur en faisant un grave devoir de conscience, d'instruire clairement leurs fidèles à ce sujet et d'avertir sérieusement les prêtres de la stricte obligation qui, d'après les principes de la théologie morale, leur interdit d'administrer les Sacrements à des sujets publiquement indignes et impénitents, s'ils ne veulent pas eux-mêmes encourir la vengeance du divin Juge.

Et, au cas où leur avertissement serait de nul effet, que les Ordinaires ne manquent pas d'appliquer les sanctions canoniques, selon la teneur des susdites déclarations et prescriptions.

Donné à Rome, à la Sacrée Pénitencerie, le 11 octobre 1927.

LAURENT, card. LAURI,
Grand Pénitencier.

I. TEODORI,
Secrétaire de la Sacrée Pénitencerie.

ORDONNANCE

DE

S. E. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux

rappelant les prescriptions édictées par la Sacrée Pénitencerie Apostolique dans sa Réponse du 8 mars et dans sa Déclaration du 11 octobre 1927, au sujet des insoumis de l'Action française ».

Nous Pierre-Paulin ANDRIEU, Cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Onuphre, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Bordeaux, Primat d'Aquitaine.

Considérant qu'il est de notre devoir le plus élémentaire de nous conformer, dans le plus bref délai, aux graves prescriptions rappelées aux Ordinaires de France par la Déclaration de la Sacrée Pénitencerie en date du 11 octobre dernier,

Le saint nom de Dieu invoqué, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ART. I

MM. les Curés et Vicaires sont tenus, sous peine de faute grave, de chercher à connaître les personnes de leur paroisse qui refusent d'obéir au Pape, en ce qui concerne l'Action française.

Le résultat de cette enquête doit être consigné dans le *Liber status animarum*, prescrit par le *Rituel romain*, par le nouveau Code de Droit canonique et par les Ordonnances synodales en vigueur dans le diocèse.

ART. II

Les membres du clergé séculier et du clergé régulier sont tenus, sous peine de faute grave, d'interroger au confessionnal, pour savoir si le pénitent est en règle au sujet de l'Action française.

ART. III

Les membres du clergé séculier et du clergé régulier sont tenus, sous peine de faute grave, de refuser l'absolution aux insoumis de l'Action française, alors même qu'ils se déclareraient sans reproche, si l'on sait, par des informations provenant d'une autre

source que le confessionnal, qu'ils ne sont pas soumis au Pape.

ART. IV

Les membres du clergé séculier et du clergé régulier qui oseraient absoudre des insoumis de l'Action française seraient privés, par le seul fait, du pouvoir d'entendre sacramentellement les confessions.

ART. V

MM. les Curés et Vicaires sont tenus, sous peine de faute grave, de refuser la sainte communion aux insoumis de l'Action française résidant sur leur paroisse et de les empêcher, autant que possible, de commettre un pareil sacrilège dans d'autres églises et dans des chapelles publiques, semi-publiques ou domestiques.

ART. VI

Pour mériter de recevoir l'absolution et la communion, les insoumis de l'Action française doivent se repentir de leur faute et le déclarer au confesseur pour le for interne, et au curé de la paroisse assisté de deux témoins pour le for externe.

Cette procédure est obligatoire non seulement pendant la vie, mais encore et surtout à l'heure de la mort, puisque, dans ce cas, elle fournit un élément nécessaire pour résoudre la question de la sépulture ecclésiastique.

ART. VII

Les membres du clergé séculier et du clergé régulier et les laïques qui dirigent des œuvres et des groupements catholiques sont tenus, sous peine de faute grave, d'inviter les insoumis de l'Action française à cesser de faire partie de ces œuvres et de ces groupements où leur présence pourrait être un sujet de scandale pour les fidèles qui comprennent autrement qu'eux le devoir d'obéir à la suprême autorité de l'Eglise.

ART. VIII

Nous rappelons, comme nous l'avons publié, devant notre dernière Assemblée synodale, que, suivant le Canon 1066 du nouveau Code de Droit canonique, le curé ou son délégué ne peut assister au mariage d'un insoumis de l'Action française, considéré comme pécheur public par la Sacrée Pénitencerie, que pour des causes graves, et après en avoir référé à l'Ordinaire.

Le recours préalable à l'Autorité diocésaine est prescrit sous peine de faute grave.

En terminant cette Ordonnance, Nous demandons au Cœur de Jésus, par le Cœur de la Vierge exterminatrice de toutes les hérésies, de bénir l'apostolat de nos prêtres auprès des insoumis de l'Action française, afin que, le jour où ils seront appelés au tribunal du divin Juge, ils puissent dire, comme le Sauveur à la dernière cène : aucun de ceux que vous m'avez confiés n'a péri par ma faute.

Nous demandons au Cœur de Jésus, par le Cœur de la Vierge exterminatrice de toutes les hérésies, de faire comprendre aux insoumis de l'Action française qu'en préférant les suggestions si dangereuses de quelques sophistes aux directions si sages et si sûres du Vicaire de Jésus-Christ ils se sont engagés dans un chemin qui n'est certes pas un *Chemin de paradis*, mais un chemin d'enfer; car le juste Juge leur réserve le sort des réprouvés s'ils meurent séparés de l'Eglise par l'hérésie et par le schisme! Non, les fils de France, les fils de la Fille aînée de l'Eglise méritent de poursuivre un autre idéal. Au lieu d'obéir, les yeux fermés, à des chefs sans mandat, car l'Eglise enseignante se compose uniquement du Pape et des Evêques, qu'ils se hâtent de revenir au pasteur, qui condamne et contriste parce qu'il aime, et qui, seul, a été chargé par le Pasteur éternel de paître les brebis et les agneaux, c'est-à-dire de les nourrir de la foi et de la charité, pour les conduire au ciel où la foi trouve sa récompense dans les splendeurs de la vision et la charité dans les ravissements de l'amour.

La Déclaration de la Sacrée Pénitencerie et l'Ordonnance qu'elle nous a suggérée seront lues en chaire dans toutes les églises et chapelles le dimanche 20 novembre.

Donné à Bordeaux, le 18 novembre de l'an de grâce 1927, en la fête des Basiliques de saint Pierre et de saint Paul, de saint Pierre qui reçut pour lui et ses successeurs les clés du royaume des cieux, c'est-à-dire le triple pouvoir d'enseigner, de gouverner et de sanctifier, de saint Paul qui, terrassé sur le chemin de Damas, s'écria aussitôt, comme pour faire la leçon à tous les révoltés de l'avenir, même à ceux de l'Action française : « Seigneur, que voulez-vous que je fasse? »

+ PAULIN, Cardinal ANDRIEU,
Archevêque de Bordeaux.

L'AQUITAINE

SEMAINE RELIGIEUSE DE L'ARCHIDIOCESE DE BORDEAUX

LETTRE

DE

S. E. le Cardinal-Archevêque de Bordeaux

communiquant à ses diocésains
un Décret de la Sacrée Pénitencerie
sur les confesseurs qui absolvent les adhérents
à la faction de l'Action française

BIEN CHERS DIOCÉSAINS,

Les Actes du Saint-Siège viennent de publier et nous publions à notre tour, puisque c'est un devoir impérieux de notre charge pastorale, le décret de la Sacrée Pénitencerie, en date du 16 novembre dernier, sur les confesseurs qui absolvent les adhérents à la faction de l'Action française. Voici la traduction de ce décret :

« Après les réponses et les déclarations réitérées de la Sacrée Pénitencerie apostolique touchant la faction condamnée en France sous le vocable « l'Action française », il est désormais impossible de mettre sérieusement en doute qu'un péché mortel soit commis par les confesseurs qui absolvent au tribunal de la Pénitence les membres de cette faction ou ceux qui, d'une façon quelconque, y adhèrent pratiquement, sans avoir au préalable obtenu de leurs pénitents qu'ils aient répudié cette faction sincèrement et totalement.

» Et cependant, on le sait de façon certaine, il se trouve en France des prêtres qui, au mépris de leur propre conscience, ne craignent point de se souiller d'une faute aussi énorme.

» Comme, pour briser leur obstination et les sauver, les exhortations, les avertissements et les menaces sont restés inutiles, le Saint-Siège, gardien et défenseur de la discipline ecclésiastique, se voit à regret, mais inéluctablement, contraint à recourir à des remèdes plus graves.

» C'est pourquoi sur instructions expresses du Saint-Père, qui a approuvé et confirmé cette décision, la Sacrée Pénitencerie décrète qu'est réservé au Saint-Siège le péché des confesseurs qui absolvent sacramentellement ceux que, de quelque façon que ce soit, ils savent adhérer effectivement à la faction de l'Action française et qui, après avoir été dûment avertis par eux, refusent de s'en retirer.

» La gravité de cette réserve est telle que, même dans les cas où, suivant les dispositions canoniques, toute réserve cesse, les prêtres en question restent obligés, sous peine d'excommunication spécialement réservée au Saint-Siège, de recourir à la Sacrée Pénitencerie dans le mois qui suit leur absolution sacramentelle ou, s'ils sont malades, après leur guérison, et de s'en tenir à ses décisions.

» Les Ordinaires et les Supérieurs des familles religieuses sont tenus *sub gravi* de faire connaître clairement et le plus tôt possible ce décret aux prêtres de leur obédience, afin que ceux-ci ne puissent alléguer pour excuse leur ignorance. Qu'ils sachent, en même temps, que rien n'est retranché des précédentes déclarations et prescriptions en cette matière, spécialement quant aux sanctions canoniques qui doivent être infligées aux rebelles. »

Le décret dont vous venez d'entendre la lecture nous suggère deux réflexions inspirées par une sollicitude pleine d'amour. Nous rappelons aux confesseurs qu'en absolvant les rebelles dont il s'agit, ils commettraient une grande faute, et pour en comprendre toute la gravité, ils n'ont qu'à se souvenir que, d'après le nouveau Droit, un seul péché était réservé comme tel et

en lui-même au Saint-Siège (la dénonciation mensongère prévue dans le canon 894). Et par le présent décret de la Sacrée Pénitencerie, un second péché est réservé comme tel, c'est-à-dire à cause de sa malice intrinsèque, à la suprême Autorité de l'Eglise.

Nous rappelons aux insoumis de l'Action française que, leur rébellion constituant une faute grave, ils sont tenus de s'en accuser au tribunal de la pénitence et d'en avoir la contrition, avec le ferme propos de ne plus la commettre. A défaut de ces actes essentiels, ils ne peuvent pas recevoir l'absolution des autres fautes, et en essayant de l'obtenir, sous prétexte que le Pape a dépassé les limites de sa compétence, ils commettent un sacrilège qui les rend passibles des vengeances divines, car on peut appliquer à tous les sacrements ces paroles de l'apôtre saint Paul dans la première Epître aux Corinthiens, à propos de l'Eucharistie : « Quiconque mange ce pain et boit ce calice indignement, mange et boit sa propre condamnation, ne distinguant pas le corps du Seigneur des nourritures vulgaires ».

Telle est la vraie doctrine dont le Christ, fils de Dieu et fils de Marie, a confié le dépôt à son Eglise, et contre laquelle les faux christs et les faux prophètes de l'Action française cherchent vainement à faire prévaloir les théories d'un nationalisme qui, malgré ses belles promesses de restauration chrétienne, n'est pas autre chose que le positivisme à peine démarqué d'Auguste Comte, le fondateur de la Religion de l'Humanité devenue l'objet de sa foi et de son culte.

La présente lettre sera lue au prône de la messe principale dans toutes les églises et chapelles publiques du diocèse, le dimanche 23 décembre.

Donné à Bordeaux, le 21 décembre de l'an de grâce 1928, en la fête de saint Thomas apôtre.

† PAULIN, Cardinal ANDRIEU,
Archevêque de Bordeaux.

POUR

BIEN CONNAITRE

LE

Système de Ch. Maurras

par
FERNAND PASSELECO.

Réédition d'une étude parue dans la « Libre Belgique » des 18, 19 et 23 septembre 1923, augmentée d'un « Avant-Propos » et d'un « Appendice ».

« LA LIBRE BELGIQUE »,
12, Montagne-aux-Herbes-Potagères,
BRUXELLES.

**C'EST UNE SOTTISE DE
TRAVAILLER AU RELEVEMENT
SOCIAL DES CLASSES INFERIEURES.**

Le « maurrassisme » pousse à la dureté de cœur et ne s'en cache pas le moins du monde.

Le Christ ne s'est jamais exprimé, en parlant des pauvres, des souffrants, des petits, des « misérables », qu'avec l'accent le plus touchant du respect, de la bonté, de la miséricorde. Pas-seulement de la pitié, mais de la miséricorde : sentiment sublime et exclusivement propre à l'Evangile, qui ajoute au mouvement spontané de la compassion une intention réfléchie d'assistance, à la fois spirituelle et matérielle, une assurance de bon accueil pour le relèvement de l'être tout entier.

Maurras ne parle des classes inférieures de la société, du bas-peuple, qu'avec une hauteur dédaigneuse. Il persifle, il fait de l'ironie, il pose à l'insensibilité; il étale une suffisance de lettré où il entre autant de mauvais goût que d'inhumanité réelle.

L'humanité est, pour lui, divisée en deux classes, ou plutôt deux règnes: l'homme non lettré, qu'il appelle « l'imbécile dégénéré », et l'élite des humains instruits.

« On dit que l'homme crée un règne nouveau dans le monde : l'homme classique »
« constitue un règne dans le genre humain ».

Cette observation olympienne en fait comprendre une autre : « L'homme, quand il est digne de ce nom, apprivoise ou dompte ses frères bestiaux... »

Et cette diatribe contre la miséricorde chrétienne qu'il met dans la bouche du héros d'un de ses contes païens :

« Cette pitié dénaturée a dégradé l'Amour. »
« Il s'est nommé la Charité; chacun s'est cru digne de lui. Les sots, les faibles, les infirmes ont reçu sa rosée. De nuit en nuit s'est étendue la semence de ce fléau. »
« Elle conquiert la terre. »

34

Le bas peuple, « les instinctifs », ce règne inférieur du genre humain, trouvent, d'après lui, une compensation dans « le vénérable » privilège qu'ont parfois, ces bêtes de mourir sans avoir vécu. »

Aussi professe-t-il que :

« Il ne faut pas réveiller cette partie de la nature liée d'un calme et rythmique sommeil, ignorant peu de joies, exempt de toutes les peines, pour lui dire avec nos philanthropes : « Il faut être vous, » pauvres êtres ! Il faut avoir une âme; il importe d'être bien soi. »

En d'autres termes, Maurras tient qu'il est méprisable et sot de s'efforcer de tirer de leur inconscience, les classes inférieures de l'humanité, en éveillant chez elles la connaissance de leur condition, le désir de l'améliorer, l'aspiration à l'indépendance et au développement de la personnalité.

**UNE CONTRADICTION FLAGRANTE
AVEC LES ENSEIGNEMENTS DE
LA MORALE CATHOLIQUE.**

Pour bien mesurer l'affreuse énormité de telles idées, je devrais rappeler ici l'enseignement de la morale catholique sur la dignité de la condition d'homme. Le cardinal Mercier a parlé, il y a quelque quinze ans, avec éloquence, dans un discours à un Congrès d'œuvres pénitentielles à Bruxelles de « la dignité inexhaustible de la personne humaine. »

Il y a quelques jours à peine, dans sa lettre pastorale collective, l'Episcopat belge rappelait comme un des articles primordiaux de la politique sociale :

«...le respect surtout des valeurs sociales supérieures : la dignité transcendante de la personne humaine libre, immortelle, qui est créée pour une vie éternelle d'union à Dieu par delà les horizons étroits de cette traversée terrestre, obligée à réaliser dans les luttes ennoblissantes d'une épreuve passagère, par l'amour du devoir, par l'effort

35

APRES «LYS-ROUGE - HEBDO»...

On peut se demander si les journaux de partis politiques ne sont pas promis à la disparition. Faute de public ? Faute de plumes talentueuses aussi... Il est vrai que les choses importantes ne dépendent plus des plumitifs, intellectuels en tous genres. Du coup, dans les grands partis, les élites, les hauts responsables, les jeunes loups se désintéressent de leur presse partisane. Ni le P.S., ni le R.P.R., ni l'U.D.F. n'ont un journal digne de ce nom.

Il serait tentant pour les royalistes de se fonder sur cette analyse pour négliger eux aussi leur presse. Après le constat discutable de l'inefficacité du «militantisme classique», constat qui nous a peut-être fait commettre certaines erreurs tactiques dans ces dernières années, on conviendrait que les choses importantes se passent ailleurs que dans le journal. Vision noire des choses, vision irréaliste aussi, même si des personnes sensées nous demandent parfois : à quoi bon avoir son propre journal ? Et d'insister : la dépense d'énergie considérable que vous faites pour «Royaliste», «Cité», le «Lys Rouge», les «Cahiers de Royaliste», etc., pourquoi ne pas la faire en écrivant dans les journaux des autres et ainsi se multiplier, décupler notre influence ?

Vieux débat qui n'a pas de conclusion...

Le débat actuel, celui qui fut au centre du dernier Conseil national de la N.A.R., porte sur «Royaliste» et son évolution.

«Royaliste» va évoluer, ainsi en a décidé le Conseil national de la NAR de juin, entre autres à la lumière de l'expérience du «Lys Rouge hebdo». Non pour l'instant en ce qui concerne la périodicité ni son format mais en ce qui concerne la taille des articles et sa maquette... Il est vrai que

la maquette de «Royaliste» a quelques bonnes années de bons et loyaux services derrière elle et que tout journal doit de temps à autres faire peau neuve. C'est l'occasion de faire une campagne de publicité, de raccrocher les lecteurs qui se sont éloignés, d'en accrocher de nouveaux. C'est dire qu'une telle opération demande la mise en œuvre d'une véritable stratégie rédactionnelle et commerciale, préparée longtemps à l'avance.

Que l'expérience du «Lys Rouge» ait déclenché cette opération, c'est un bon point pour nous. Cependant nous espérons que la véritable leçon de notre expérience sera d'un autre ordre que celui de la maquette.

— Que voulions-nous prouver ? Qu'il y avait possibilité de trouver des METHODES de travail qui allient responsabilité personnelle des rédacteurs et travail en commun. Sur ce point, notre expérience n'a pas été entièrement concluante, mais il est vrai que nous avons disposé de bien peu de temps, pour mettre en place le «réseau» de soutien aux rédacteurs que nous avions projeté.

— Qu'avons nous prouvé en fait ? Que l'on pouvait demander beaucoup plus de travail à des militants que l'on fréquente pourtant tous les jours et que l'on croyait connaître A CONDITION de leur présenter un projet motivant, voire exceptionnel - ce qui montre les limites du procédé - et de les prendre pour des adultes responsables.

Il est vrai en effet que nombre d'«intellectuels» de la N.A.R., ou des anciens, ont souvent eu le sentiment d'être abandonnés à leur sort, plus ou moins inutiles, interchangeables et jetables après usage. Le sentiment de se sacrifier, plutôt que celui de retirer de justes satisfactions de ses efforts... Vague sentiment, largement injustifié, mais existant et expliquant bien des échecs passés ou récents de la N.A.R. «A quoi bon, cela se fera bien sans nous...»

Un journal d'opinion se doit d'être une aventure partagée par ses lecteurs, mais aussi vécue par ses rédacteurs. Osons douter - au moins ouvrons le débat à ce sujet - que ce soit encore le cas pour «Royaliste», journal trop bien rôdé, trop bien réussi, peut-être trop facile à faire désormais. La force de «Royaliste» c'est l'habitude de quelques polygraphes patentés alliée au talent de quelques véritables professionnels (B. Renouvin, G. Leclerc) et de quelques penseurs originaux (L. de Goustine, Y. La Marck qui apportent depuis quelques années une eau nouvelle à notre moulin).

La faiblesse de «Royaliste», c'est l'incapacité à faire des «coups» qui demandent une préparation, à organiser des équipes de reportages qui demandent de la disponibilité, à saisir l'actualité au vol (à cause des délais d'impression).

Mais la faiblesse de «Royaliste» c'est encore plus l'incapacité à faire partager à de nouveaux rédacteurs le PLAISIR d'écrire, de faire un journal et de le BIEN FAIRE (peut-être est-ce parce qu'il est déjà trop bien fait, non perfectible compte tenu des moyens actuels ?).

Paradoxe des paradoxes, c'est cette constatation que l'on fait le mieux possible avec les moyens que l'on a (sentiment partagé par les abonnés qui se réabonnent à environ 90%) qui explique pour une part l'absence de tout travail d'équipe et la tendance des rédacteurs à échapper à toute interrogation sur les buts et les moyens de leur presse. On travaille parce qu'il «faut le faire», un point c'est tout...

Dans ces conditions, il n'est pas possible d'accueillir ni a fortiori de former de nouveaux rédacteurs. C'est pourquoi nous avons lancé l'expérience du «Lys Rouge hebdo» qui a montré que l'enthousiasme pouvait exister, même à la N.A.R., pour peu que l'on jette au loin le carcan terrible de l'habitude des gens qui font trop bien leur travail.

Frédéric AIMARD

QUELQUES MOTS SUR UNE BIOGRAPHIE DE LOUIS XVI

Nous voulions faire ici la critique d'un livre récent d'Evelyne Lever sur Louis XVI. Ecœurés par sa lecture, nous y avons renoncé. Disons seulement à nos lecteurs que Mme Lever qui s'est beaucoup servi des documents que nous seuls avons cités, aussi bien dans l'Education d'un Roi, que dans l'Enquête sur le Procès ou dans La Vie conjugale de Louis XVI et Marie-Antoinette, en tire des conclusions rigoureusement opposées. Elle n'a bien entendu consulté elle-même aucun document d'archives, et s'est bornée à recopier ce qui lui convenait dans les ouvrages des historiens et des mémorialistes. C'est ainsi qu'elle répète ce mensonge (page 65), que Louis XVI a marqué «Rien» sur son agenda le 16 mai 1770, le jour de son mariage !

Elle cite après nous quelques-uns des documents de son éducation, mais c'est pour en tirer la conclusion suivante :

«De la vie, le futur Louis XVI ne connaît que devoirs et interdits; des hommes, il ne connaît que ses éducateurs bornés... Ils lui ont donné conscience de sa fonction tout en le persuadant de son incapacité à la remplir... Ce prince de faible caractère, soumis à une morale castratrice (la morale chrétienne, évidemment !), rêve... d'assurer le bonheur de ses sujets, un bonheur mythique, bien sûr, car lui-même serait bien incapable de le définir» (page 48).

Mme Lever pense sûrement que les révolutionnaires savaient bien définir, eux, le bonheur qu'ils voulaient apporter aux Français.

En ce qui concerne la vie conjugale, Mme Lever a cité beaucoup des dépêches de Mercy qu'elle a trouvées dans nos articles. Mais pour elle, tout ce qu'écrit Mercy à ce sujet est parfaitement exact. Ainsi Louis XVI redevient une fois de plus timide, gauche, embarrassé, retardé dans sa puberté, incapable de remplir ses devoirs de mari.

Pour le gouvernement, ce jeune roi «qui ne connaît rien aux affaires» obéit d'abord à Maurepas dont le choix lui a été presque imposé par ses tantes. Et à sa mort :

«Louis XVI qui croit gouverner seul, est en réalité beaucoup plus docile entre les mains de ses ministres» (page 407).

Pour la Révolution, les lettres de Louis XVI que nous avons montrées fausses, même celles dont la fausseté est évidente, comme la lettre au baron de Breteuil du mois de décembre 1791, sont citées comme vraies par Mme Lever, sans même se donner la peine de justifier sa décision. De sorte que Louis XVI nous est présenté comme désirant la guerre et espérant la défaite de la France.

Quant au procès, Louis XVI a bien été démontré coupable; grâce aux papiers découverts dans son armoire de fer, dont visiblement Mme Lever ignore le contenu, puisqu'elle y place la correspondance du Roi avec Mirabeau, avec ses frères émigrés et avec les souverains étrangers. Et Mme Lever s'indigne de ses protestations d'innocence qui ont dû indigner ses juges, et elle est persuadée de sa mauvaise foi.

Citons pour en finir, une des affirmations imbéciles de Mme Lever :

«Grâce à Malesherbes, Louis XVI reçoit secrètement les secours d'un prêtre réfractaire, l'abbé Edgeworth de Firmont, qui a pu s'introduire au Temple en qualité de commis de l'avocat» (page 652) !

Et sa conclusion :

«Le Roi était mort, mais le mythe de la monarchie survivait, étrangement régénéré par le régime républicain».

Mme Lever, qui est «ingénieur de recherche au C.N.R.S.» nous donne une bien piètre idée de cet organisme coûteux. Si tous les chercheurs du C.N.R.S. sont de la même force, alors il est grand temps de supprimer cet organisme inutile.

P. et P. Girault de Coursac
in «DECOUVERTE»
numéro de juin 1985

On peut s'abonner à «Découverte», revue de recherche historique sur la personnalité de Louis XVI animée par M. et Mme Girault de Coursac, avec un chèque de 35 F à l'ordre de «C.E.L.P.» CCP 31 526 79 La Source.

Extraits d'un discours
de Michel Debré
devant le conseil d'Etat
en août 1958 pour
expliquer le projet
de constitution.

« Les départements d'outre-mer

La France d'outre-mer comprend d'abord des départements qui font partie de la République et ne peuvent ni ne doivent la quitter. Qu'il s'agisse de ces départements issus de ce qu'il était convenu d'appeler les vieilles colonies : Guyanne, Martinique, Guadeloupe, Réunion; qu'il s'agisse, à notre porte, des départements d'Algérie, il n'est rien changé et il ne peut rien être changé quant aux principes. La République n'est pas seulement la France métropolitaine, elle est aussi, elle est tout autant ces départements dont les territoires sont français. On peut et on doit envisager pour les uns et pour les autres, sans règle générale, et simplement selon des cas particuliers, une évolution qui les conduise à une organisation administrative particulière, voire, dans certains cas, à des dispositions spéciales du point de vue législatif : de telles mesures peuvent être prises, et le projet de Constitution les prévoit, mais elles seront prises par le Parlement et ne peuvent avoir d'autre cadre politique que le cadre de la République.

Le choix des territoires
d'outre-mer

Ce que nous appelons l'Union française comprend l'immense Afrique noire, Madagascar, la Nouvelle-Calédonie, la Côte des Somalis, et ici ou là, les territoires isolés.

Il faut, dans cet ensemble, faire trois parts : une première comprend la Nouvelle-Calédonie où la proportion d'habitants d'origine européenne est très forte, également la Côte des Somalis, les îles Comores, les îles du Pacifique, Saint-Pierre et Miquelon, fractions isolées de la France, et qui ne peuvent en aucun cas prétendre vivre seules.

Une seconde catégorie, à l'opposée, est constituée par la grande île de Madagascar qui fut un Etat et forme un ensemble où, malgré les différences intérieures, on peut, d'ores et déjà, considérer qu'une sorte d'unité est réalisée.

La troisième catégorie comprend les territoires de l'Afrique française, Afrique occidentale, Afrique équatoriale (...) ne forment encore des ensembles cohérents - peut-être n'en formeront-elles jamais, car elles sont constituées par des territoires où le degré d'évolution politique, économique et social est très variable.

(...) Le choix leur est offert une fois par ce référendum. Le texte envisage par la suite que

des modifications peuvent être apportées, c'est-à-dire que le choix n'est définitif ni pour le territoire ni pour la France. Mais il est bien entendu que tout l'effort porte pour que ces parties de la France d'outre-mer demeurent autour de la France. Les unes, telles la Calédonie, Tahiti, la Somali, Saint-Pierre et Miquelon, les Comores, peuvent et doivent dans doute se diriger vers le statut qui les intègre à la République, c'est-à-dire qui maintient leur statut actuel, mais en ce qui concerne Madagascar et l'Afrique noire, l'objectif du gouvernement est clair : il est de constituer avec eux la Communauté.»

COURRIER DES LECTEURS

... Au sujet de la Nouvelle-Calédonie : pourriez-vous me dire pour « qui » les Français à partir de 1864 à 1897, en ont fait une île pénitentiaire ? Est-ce pour en punir les Canaques récalcitrants (ce que je pense) ou alors cette colonie servait-elle de pénitencier aux déportés politiques et les Français établis là-bas seraient à l'origine des descendants de ces bagnards, ce qui m'étonnerait fort étant donné que depuis 1853, année du débarquement des Français le peuple canaque est en perpétuelle révolte (...).

D'autre part un interlocuteur m'a affirmé que la population canaque était constituée de nombreuses tribus ayant chacune ses dieux, sa langue et perpétuellement en guerre les unes contre les autres, qu'elle était mondialement redoutée pour son cannibalisme encore récent, qu'en 1849 fut dévoré tout l'équipage d'un navire américain et que le dernier fait connu remonte à 1895 ? (...) Pourriez-vous m'apporter quelques éclaircissements à ce sujet afin que je puisse répondre comme il se doit.

REPONSE : *Vous trouverez ci-joint une petite note que j'ai établi à votre intention sur le bagne de Nouvelle-Calédonie et qui répondra, je pense, aux questions que vous nous posez.*

En ce qui concerne le cannibalisme, il est certain que jusqu'à la colonisation, les canaques, comme de très nombreuses populations des îles du Pacifique avaient la réputation de se livrer à l'anthropophagie, j'ignore à quelle date exacte cette pratique a disparu.

NOTE SUR LE BAGNE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

L'idée de création de bagnes coloniaux remonte aux premières années du règne de Napoléon III et s'appuie sur l'exemple anglais (déportation en 1788 des premiers « convicts » à Botany Bay en Australie). Les motifs avancés par le gouvernement étaient doubles :

- éliminer du territoire métropolitain une population pénale jugée dangeuse et vider les bagnes maritimes surpeuplés (Toulon et Rochefort)

- procurer aux territoires coloniaux la main-d'œuvre qui leur manquait pour accomplir les travaux de colonisation (travaux publics et exploitation agricole) tout en donnant aux forcés une possibilité de réhabilitation par le travail et de réinsertion.

C'est ainsi que furent créés les bagnes de Guyane (mars 1852) et de Nouvelle-Calédonie (décret du 2 septembre 1863). En ce qui concerne ce dernier il y eut une période d'essai de 1864 à 1867 où furent transportés environ 1000 bagnards, tous de droit commun. A partir de 1867, les transports s'accélérent et en 1885 la population pénale de droit commun atteint près de 10.000 individus aux quels il faut ajouter les 3500 déportés politiques de la Commune (puis par la suite des Nord-Africains après les révoltes en Algérie).

Cette politique eut des conséquences très graves pour le territoire : sur le plan du peuplement puisque les colons normaux se retrouvèrent minoritaires et noyés dans une masse de population peu recommandable ; sur le plan agricole puisque l'Administration Pénitentiaire, pratiquant une politique de « concessions » pour les bagnards, s'est appropriée la quasi totalité des terres fertiles (en 1895 elle possède 110.000 ha de terres cultivables !), sans grand résultat en raison de la mauvaise qualité de la main d'œuvre et au détriment des grands travaux (construction de routes, etc...) qui ont été quasiment inexistantes.

En 1897 eut lieu le dernier transport de condamnés et le bagne sera définitivement fermé (le bagne de Guyane, lui, ne fut supprimé qu'en 1937, les derniers condamnés n'étant rapatriés qu'en 1950).

Il est à noter à propos de la Nouvelle-Calédonie que l'existence et les intérêts de la population canaque d'origine n'ont jamais été pris en considération par les fondateurs du bagne. Les révoltes mélanésiennes (qui ont commencé dès le début de la colonisation en 1850 et ne se sont terminées qu'en 1917) ont été sanctionnées par une répression sanglante (plus de 1500 morts pour la seule révolte de 1878) et par une politique d'« apartheid » (les réserves indigènes créées en 1868 et qui ne seront supprimées qu'en 1946) et non par l'utilisation du bagne de Nouvelle-Calédonie.

Y.A.

AUTOMOBILE : ATTENTION DANGER !

Nous nous attacherons ici à l'aspect, ô combien épineux, de la pollution due aux véhicules à essence. Il est à noter que ces derniers mettent en péril non seulement la forêt par la possibilité de formation d'ozone, mais aussi, en raison du rejet de plomb, peuvent nous créer directement des problèmes de santé qu'il ne faut pas négliger.

L'OZONE : SI NECESSAIRE MAIS SI DANGEREUX

Rappelons tout d'abord que l'ozone est indispensable à la pérennité de la vie sur terre. En effet la stratosphère qui se situe à 50 km de la surface terrestre constitue la fameuse «couche d'ozone» protectrice des rayonnements UV du soleil. A cette distance l'ozone n'a que des bienfaits, mais au niveaux des couverts forestier, c'est un fléau qui met à moyen terme les conditions de vie dans une situation bien aléatoire.

QUELS DANGERS ?

Les oxydes d'azote (NOx) émis par les moteurs à essence, et surtout les dioxydes d'azote NO₂ qui se décomposent sous l'effet des rayons UV du soleil, en présence d'hydrocarbure, forme l'ozone (O₃).

Les chercheurs (1) ont démontré que de véritables «nuages d'ozone» sont transportés par des vents ascendants depuis nos grandes agglomérations. Or, si la réaction inverse de celle que l'on observe en présence de lumière aboutit à la reformation de NO₂, à partir de monoxyde d'azote NO (à qui l'ozone a cédé un O), dans la montagne cette réaction est très lente. Cette lenteur due au manque de NO, car il est très rare en

haute altitude de constater des bouchons à faire pâlir bison futé ! - est responsable de l'accumulation de l'O₃. Ainsi les arbres des villes sont sains et ceux de la «verte campagne» meurent...

Tous les savants qui ont étudié les effets phytophysiologiques de l'O₃ sont arrivés à la conclusion que c'est un agent pathogène efficace. L'ozone s'attaque à la cuticule des aiguilles et des feuilles, de plus cette couche de protection est détériorée par les rayons UV du soleil...

Les membranes des chloroplastes étant atteintes, l'appareil photosynthétique ne fonctionne plus. Ce mauvais traitement, par la présence de SO₂, provoquant l'ouverture des pores (stomates) des aiguilles et des feuilles. Donc avec le SO₂ l'ozone peut pénétrer dans les tissus assimilateurs et entraîner la formation de radicaux libres. Comme la perméabilité des tissus foliaires est accrue, on assiste à un lessivage du magnésium, constituant du noyau chlorophyllien. Ce sont les eaux de pluies mais surtout les gouttelettes de brouillard acide qui sont la cause des jaunissements (chlorose) dont sont victimes les arbres.

Certains chercheurs américains pensent aussi que l'ozone endommage aussi les racines.

OZONE ET PLUIES ACIDES

Il ne faut pas opposer les deux effets car l'action dévastatrice des polluants classiques du type SO₂ ou NO₂ se retrouve dans l'ozone. Si l'on considère l'influence directe du SO₂ à des concentrations moyennes (0,085 mg/m³), on constate que les épicéas et les sapins sont fortement touchés, surtout si les conditions climatiques ou édaphiques sont défavorables. Ainsi on voit que l'évolution de la circulation automobile est indissociable de la pollution par l'oxyde d'azote. Rassurons-nous,

les automobiles ne sont responsables que pour 6% des dégâts causés aux végétaux, c'est pourquoi il faut toujours avoir à l'esprit que ce sont les rejets de souffre par les usines chimiques qui sont les vrais fossoyeurs des forêts (cf «Royaliste-Université» numéro 33, prix franco : 5 F). Mais les émanations des véhicules ne s'attaquent pas qu'aux arbres, elles sont agressives pour notre organisme. Il nous faudra considérer les pots d'échappement.

L'ESSENCE SANS PLOMB POURQUOI ?

Le lien entre la consommation d'essence et la pollution par le plomb est irréfutable. Il y a deux démonstrations possibles. La première réside dans la coïncidence parfaite entre l'augmentation rapide du taux de plomb relevé dans le monde et l'usage du plomb tétraéthyle comme antidétonnant dans l'essence. La diminution du taux constatée partout où ce plomb tétraéthyle a cessé d'être utilisé dans l'essence constitue la seconde.

Cette consommation débuta en 1920 et s'accrut suivant une plus forte pente depuis 1950. Ramade (2) précise que la concentration de plomb dans les nuages relevée en 1940, à partir du plomb déposé sur les glaces de l'inlandsis groenlandais, dépassait de 175 fois le taux naturel et le relevé de 1966 montrait un dépassement de 500 fois...

L'Amérique en la matière a eu une politique draconienne, ne tolérant que 0,139 gramme/litre de teneur maximale en plomb dans l'essence dès 1979 alors qu'en Europe nous en étions à 0,4 g/l. La CEE avait adopté une directive le 29 juin 1978 fixant le seuil maximal à 0,4 g/l et un taux minimum (ce qui était d'une stupidité sans pareil) à 0,15 g/l... Il fallut attendre le 14 janvier 1981 pour que le seul maximum soit obligatoire.

Quant à la réduction jusqu'à 0,15 g/l elle demeure facultative, avec cette interdiction débile d'aller endecà... L'Allemagne fit l'effort en premier avec 0,4 g/l dès 1972 et en 1976 le taux était abaissé à 0,15. Suivirent la Suède (1981), la Suisse (1982), le Danemark et la Norvège (1983), l'Angleterre (1985), la France rien... alors que les chercheurs notèrent dès 1975 par le passage à 0,49 g/l en Allemagne une diminution de 27% du dégagement de plomb (Pb) dans les fumées d'essence. Quant aux Américains, une étude à Atlanta révèle que le taux de Pb mesuré dans le sang de la population avait diminué de 36,7% entre 1975 et 1980. Enfin les Dix décidèrent cette année l'adoption du pot catalytique, mais il ne sera obligatoire, «pour toutes les voitures qu'en 1984» (3). Signalons aussi les efforts des chercheurs pour les essences à mélange, mais si les voitures brésiliennes en bénéficient, rien ne se profile pour nos bonnes 2 CV.

LA NECESSITE DU POT CATALYTIQUE

Le plomb permet d'avoir un meilleur indice en octane et de ce fait un meilleur rendement du moteur. Les voitures européennes ont un indice d'octane élevé de 96 à 98; si l'on supprime le Pb on fait baisser cet indice à 92, le taux de compression admissible de cette essence serait réduit et le rendement du moteur légèrement diminué. D'autre part le Pb sert de lubrifiant en protégeant les sièges de soupapes, il diminue de ce fait la consommation mais il a pour inconvénient d'encrasser les cylindres, les bougies, les tuyaux d'échappement...

Si l'on adopte cette suppression en maintenant un indice d'octane élevé il faut utiliser d'autres additifs éventuellement dangereux et un raffinement plus poussé donc une consommation élevée en pétrole brut.

La solution retenue est donc la modification technique des véhicules. Les constructeurs européens y sont forcés notamment pour l'exportation outre-atlantique et vers le Japon. L'essence doit être dépourvue de Pb pour deux raisons : cet élément en lui-même est nocif et il rend inutilisables les pots catalytiques qui eux réduisent deux polluants parmi lesquels les oxydes d'azote.

Pendant le mois de juillet 84 beaucoup de journaux publièrent des estimations de coût d'investissement pour l'introduction de l'ESP en France : 7 milliards pour deux types et un peu moins d'un milliard pour l'adoption des voitures au super de 96 octanes. Retenons un surcoût de 6%.

LE PLOMB ET LA SANTÉ

Le Pb est responsable d'anomalies chromosomiques. Véhiculé par le sang, le Pb freine la synthèse de l'hémoglobine. Dès une plombémie de 25 à 35 microgrammes/dl il existe de telles anomalies dans les globules blancs et les cellules reproductives peuvent être touchées également.

Autre trouble, d'origine nerveuse cette fois, à partir d'un niveau de l'ordre de 45 à 50 microgrammes/dl, le plomb entraîne des troubles du fonctionnement du cerveau.

Outre les actions sur les reins, les nerfs périphériques, il amplifie les effets des produits cancérigènes. Les enfants y sont le plus sensibles et aux Etats-Unis des études ont démontré que dans les villes polluées 25% des enfants présentait des taux anormaux en Pb.

D'autre part on peut noter un lien statistique troublant entre le pourcentage de Pb contenu dans l'eau bue quotidiennement par les mères enceintes et le retard mental de leurs enfants. En 1979 une étude (4) fit ressortir qu'un comportement perturbé en classe

augmente en même temps que le Pb dans les dents.

L'ENJEU ECONOMIQUE DE L'E.S.P.

Il faut considérer les coûts que nécessitent une lutte contre la pollution, ou plus exactement comment avoir une bonne conscience (en se gratifiant de l'effort vers une dépollution, dont on se fiche qu'elle soit totale ou pas) aux moindres frais. Ainsi le 27 juin dernier les ministres de l'environnement de la CEE se sont réunis à Luxembourg. Ils essayèrent de fixer les normes de pollution mais en sacrifiant aux exigences du marché. La commission de Bruxelles avait proposé en mars 85 des taux variant suivant la cylindrée, et une furieuse polémique se dégagea autour des moyennes cylindrées (1400 - 2000 m3). En fait on tente de se rapprocher des normes en vigueur aux Etats-Unis et au Japon, avec le risque d'un marché européen livrant les mêmes avantages à leurs constructeurs. Les Allemands prirent l'initiative avec des mesures draconiennes et le désir de voir avant le 30 juin une solution trouvée, même si ce n'est qu'en octobre 91 que ces normes seront appliquées.

Mais il nous faut connaître les dessous d'un dossier bien affligeant. Si les Allemands sont si pressés, c'est parce qu'à partir de juillet 85 les dégrèvements fiscaux promis aux utilisateurs de voitures non polluantes sont annulés. De plus, contrairement à la France, l'Italie et le Royaume-Uni, dont les constructeurs possèdent une gamme vaste de petites et moyennes cylindrées, l'Allemagne trouve les mesures préconisées par la commission de Bruxelles trop laxistes. On pourrait croire que cela repose uniquement sur un souci écologique, non pas. Pour le comprendre il est à noter que ce pays détient un quasi monopole sur la fourniture de pot catalytique (notam-

ment à trois voies) et d'injections électroniques. Or la nécessité de réduire de 50% les gaz polluants des petites cylindrées pour 1990 induit un coût élevé, entraînant une rentabilisation précaire. La fixation des normes définitives d'émission doit donc être adoptée en 1987 pour une application prévue en 1993, d'ici là et plus exactement dès juillet 85 Elf et Antar se lancent dans la distribution d'essence sans plomb.

Souhaitons que, grâce aux intérêts relevant plus du souci d'une caste qui ne visent qu'à

protéger l'exploitation de ses machines sans se soucier de la santé des hommes, nous bénéficierons de voitures de moins en moins polluantes, alors vive la concurrence ! Caste bien décevante quand l'un de ses représentant, M. Calvet, déclare que les mesures visant à atteindre les taux les plus minimales sont «hystériques» (ne se référant qu'à des considérations sur la concurrence allemande pour les voitures), l'hystérique pour nous sera celui qui, victime de troubles de l'intelligence, n'a pas conscience de l'essentiel et confond le fric que

lui rapporte l'industrie avec les dommages qu'elle implique parfois pour la collectivité.

Frank LAFONT

(1) Cf en quête sur les pluies acides parue dans «R-U» numéro 33.

(2) 1982 office de protection contre les nuisances, Rhénanie-Westphalie à Essen.

(3) Framade, «Elément d'écologie appliquée»

(4) Cf «Rpyaliste» numéro 424.

(5) Needleman.

EN BREF

VIVE HENRI IV, VIVE HENRI VI !

L'Association des Amis de la Maison de France a organisé un dépôt de gerbe devant la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf à Paris, le 14 juillet à 17 h.

On comptait une trentaine de personnes parmi lesquelles une dizaine d'adhérents de la N.A.R. dont B. Renouvin et G. Leclerc...

Après l'ouverture de la grille qui entoure la statue et le dépôt de la gerbe, Stéphane Bern, président des amis de la Maison de France a prononcé un bref discours à la gloire de ce roi dont l'édit de Nantes préfigure le meilleur de la démocratie... en concluant sur l'espérance que représentait cet autre Henri qui est aujourd'hui le chef de la Maison de France.

Il est à noter que le «Monde» du 13 juillet avait mentionné au cours d'un long article sur le 14 juillet cette tradition que les royalistes du XIX^{ème} siècle avait de célébrer la mémoire d'Henri IV, le 15 juillet qui était alors la saint-Henri (fête du comte de Chambord, Henri V). Le calendrier actuel des PTT ne donne pas de saint pour le 14 juillet, la saint-Henri est avancée au 13,

le 15 c'est la saint-Donald... Il faut de la constance pour maintenir les traditions !

Quoiqu'il en soit, cette cérémonie sympathique des royalistes le jour de la fête nationale fut appréciée par les participants et les touristes environnant et il y a fort à parier que l'A.M.F. récidivera l'an prochain.

MONARCHIE ET POLITIQUE ETRANGERE

Le livre d'Yves La Marck est toujours en souscription au prix de 60 F (à l'ordre de «Royaliste», CCP 18 104 06 N Paris). Il paraîtra à l'automne 1985.

Mais Yves La Marck a d'autres projets relatifs à la Monarchie et à la politique étrangère. Dans le cadre du millénaire de la France et d'un certain nombre d'anniversaires symboliques dont nous aurons l'occasion de reparler, notre ami voudrait ouvrir un Centre Permanent de Politique Etrangère Monarchiste.

Il ne pourrait le faire seul, d'autant plus que son métier le retient le plus souvent à l'étranger. Cependant si vous pensez pouvoir l'aider dans cette entre-

prise, vous pouvez lui écrire aux bons soins de la N.A.R., 17, rue des Petits-Champs 75001 Paris, en précisant vos Nom, Prénom, profession, adresse, études (Histoire, Science Politique, Droit, Economie, Langues étrangères...) Centres d'intérêt (période historique, zone géographique, secteur d'activité...). Donnez-lui vos suggestions, dites quelle forme de participation vous envisageriez.

D'autre part tous les étudiants qui pourraient avoir à préparer un mémoire intéressant ce domaine sont appelés à se mettre en contact avec lui.

LYS ROUGE
numéro de commission paritaire
62 187
imprimé par nos soins
Directeur de la publication :
Y. Aumont

LYS ROUGE

Nouveaux tarifs (août 1985)

Le «LYS ROUGE» est la seule revue faite par des royalistes uniquement pour des royalistes. Il est le lieu privilégié pour le libre débat entre militants et pour l'étude (histoire, sociologie, idées...) du royalisme.

LE NUMERO 27 EST PARU

Numéro 27 - 1er août 1985 (34 pages) : «Engagez-vous, faites de la politique», Emmanuel Mousset - «Invitation à la 38ème fête du peuple jurassien à Delémont» - «Un journal royaliste allemand reprend un éditorial de B. Renouvin» - «Un exemple : la création d'un centre de diagnostic historique par la revue Analogie» - Dossier historique : «L'Action française en Gironde de 1919 à 1939» (E. Mousset d'après une étude d'Arnaud Fabre) - «Documents sur la condamnation de l'A.F. par l'Eglise» - Débats et Polémiques : «Après le Lys Rouge hebdo» (F. Aimard) - «Quelques mots sur une biographie de Louis XVI» (Girault de Coursac) - «Sur la Nouvelle Calédonie» (Yvan Aumont) - «Les dangers de la pollution automobile» (F. Lafont). prix franco : 13 F

NUMÉROS ENCORE DISPONIBLES

Numéro 4 - mai 1979 (poly. 50 pages) : «Enquête sur le logement» - «Etude sur l'Enseignement» - «Vers une nouvelle politique industrielle ?» prix franco : 10 F

Numéro 5 - septembre 1979 (poly. 31 pages) : «L'aménagement industriel» - «Dossier Energie : les sources possibles» - «Projet pour une réforme des études médicales». prix franco : 8 F

Numéro 6 - décembre 1979 (poly. 36 pages) : «La francophonie» - «Le système monétaire européen» - «La France est royale» par Luc de Goustine. prix franco : 8 F

Numéro 7 - avril 1980 (poly. 34 pages) : «Les systèmes coopératifs agricoles au Pays-Bas, en Suisse et en Israël» - «Débat sur le nucléaire» - «Ersnt Jünger et le Travailleur» - «La pensée de Maurice Clavel». prix franco : 12 F

Numéro 8 - février 1981 (brochure 35 pages) : «Rapport sur la Sécurité Sociale» - «Enquête sur le logement (suite)». prix franco : 8 F

Numéro 9-10 - septembre 1981 (brochure 29 pages) : «Débat sur la légitimité : la nature du discours légitimiste - le concept de légitimité chez Ph. de Saint Robert - Tradition royale et mysticisme - L'Orléanisme existe-t-il ? - Textes de P. Boutang et Simone Weil, etc.». prix franco : 15 F

Numéro 13 - juillet 1982 (brochure 32 pages) : «Un projet culturel pour le bassin de l'Adour» - «Bref tour d'horizon du monarchisme mondial» - «Le monarchisme en Allemagne» - «La NAR expliquée à des Italiens». prix franco : 10 F

Numéro 14 - octobre 1982 (brochure 32 pages) : «Hegel, Dieu et l'Etat» par B. Renouvin - «La NAR et le PPM, une ligne politique pour l'an 2000» - «Etude du revenu agricole». prix franco : 12 F

Numéro 15 - janvier 1983 (brochure 34 pages) : «Lettre sur l'avenir du royalisme» - «Débat sur la politique économique du gouvernement socialiste» - «Dossier historique sur le royalisme à Lyon dans les années 1830». prix franco : 12 F

Numéro 16 - avril 1983 (brochure 34 pages) : «L'avenir du royalisme français» - «Histoire du mouvement mon archiste italien» - «Lettre d'un carliste espagnol» - «Revue de la presse» - «Compte-rendu de deux ans de lecture de Royaliste» - Débats et polémiques. prix franco : 15 F

Numéro 18 - octobre 1983 (brochure 36 pages) : «Polémique sur le bicentenaire de la Révolution française» - «Livre de presse de Charles Maurras et la question sociale» - «Nouvelles du royalisme à travers le monde» - «Quand la NAR inventait la Nouvelle Citoyenneté» - «Sur Gérard Leclerc et Charles Maurras».

Numéro 20 - septembre 1984 (brochure 28 pages) : «Synthèse, connaissez-vous les royalistes d'aujourd'hui ?». prix franco : 10 F

Numéro 21 - novembre 1984 (journal 28 pages) : «Quelle tradition ?» - Histoire : «La naissance de la N.A.F.» - Millénaire de la France : «L'éviction des Carolingiens».

Numéro 22 - février 1985 (journal 24 pages) : «3 projets concrets pour développer la NAR» - «Chassez la République de votre tête» - «Réflexions sur le remariage du comte de Clermont» - «La messe Louis XVI à Paris vue par Libération» - «Qui était Jacques Renouvin ?» - Débats et polémiques.

Numéro 23 - avril 1985 (journal 28 pages) : «La France de l'ouverture, débat sur la France et ses immigrés» - «Quelle tradition (suite) : la mariage du Prince» - Document : «Socialisme monarchique», un texte de J.-M. Bourquin en 1947 - Littérature : «Jeanne de France» - Débats et polémiques. prix franco : 13 F

Numéro 24 bis - 23 avril 1985 (8 pages) : «Visite de B. Renouvin à Mitterrand», «Le jeu de Raymond Barre», «Les liens entre terroristes de droite et de gauche», «Réflexions sur le Loto», «Francophonie, une volonté nouvelle». prix franco : 6 F 50

Numéro 25 - 30 avril 1985 (8 pages) : «Quand Mitterrand imite Montand» - «Dixième anniversaire de la chute de Saïgon» - «Le voyage de Reagan en R.F.A.» - «L'Afghanistan dans la presse occidentale», etc. prix franco : 6 F 50

Numéro 25 bis - 9 mai 1985 (8 pages) : «La puissance française» - «Le sommet de Bonn» - «L'Ethiopie en chansons» - «Interview du porte-parole des royalistes d'Albanie» - «Nouvelles de la CFDT et reportage sur les manifestations du 1er Mai». prix franco : 6 F 50

Numéro 26 - 14 mai 1985 (8 pages) : «Impossible Nicaragua» - «Précisions sur l'Afghanistan» - «Troubles dans les prisons» - «La proportionnelle, l'heure des choix» - «L'UDF s'écclate» - «La Bataille de l'Ecole». prix franco : 6 F 50

Numéro 26 bis (28 mai 1985) : «Le P.S. est de gauche !», «Premier bilan de l'expérience du Lys rouge hebdo» - «L'Europe verte a mauvaise mine» - «Le S.A.C.» - «Eloge du bistrot» - «Le bienheureux Chevènement». prix franco : 6 F 50

Certains de ces numéros du «Lys Rouge» ne sont disponibles qu'en très petite quantité. Les commandes seront servies dans l'ordre de leur arrivée.

BULLETIN DE COMMANDE OU D'ABONNEMENT

Nom/Prénom/Adresse :

s'abonne au LYS ROUGE pour 4 numéros à partir du numéro et verse

45 F (tarif normal) - 60 F (tarif de soutien) pour 4 numéros

commande le(s) numéro(s) du «L.R.» et verse pour cela

chèque bancaire ou postal à l'ordre de ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs 75001 Paris

CCP «Royaliste» 18 104 06 N Paris